

La nomenclature socio-professionnelle : une histoire revisitée*

Thomas Amossé

Annales. Histoire, Sciences Sociales»
octobre-décembre 2013, n°4

La nomenclature socio-professionnelle occupe, depuis sa création au début des années 1950, une place centrale dans la manière dont la statistique publique, et en premier lieu son institution faitière, l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), rend compte des statuts et groupes sociaux en France. Comme l'a montré Alain Desrosières, cette nomenclature résulte d'un lent processus au cours duquel se sont dégagées, au XIX^e et dans la première moitié du XX^e siècle, les lignes de clivage auparavant entremêlées sur lesquelles s'est appuyé le code socio-professionnel, à savoir les logiques de métier, la distinction entre salariés et indépendants ainsi que la position professionnelle au sein du salariat¹.

* Ce travail doit beaucoup aux travaux d'Alain Desrosières et aux échanges noués avec lui autour de l'évolution de la nomenclature socio-professionnelle. Les premières réflexions auxquelles il a donné lieu ont été partagées avec lui, avant qu'il ne nous quitte en ce début d'année. Que ce texte lui soit très modestement dédié. Au-delà des éventuelles erreurs ou imprécisions qui restent de mon seul fait, les analyses avancées ont bénéficié de discussions avec Emmanuel Didier et, surtout, Laurent Thévenot qui, tout à la fois témoin et acteur de cette histoire, a pris le temps de me recevoir longuement. Par ailleurs, Cécile Brousse, Cyprien Tasset et Loup Wolff ont accepté de lire et critiquer des versions provisoires de ce travail, Sylvie Le Minez comme Louis Meuric, actuellement à la division « Emploi » de l'INSEE, de m'ouvrir leur bureau. Qu'ils soient tous remerciés.

1 - Nous ne revenons pas ici sur les origines de la nomenclature, qui remontent bien plus loin que les années 1950 ou même que 1936, année où se pose pour la première fois la question de l'usage des statistiques par catégorie, Alain DESROSIÈRES, « Éléments

Elle n'a que peu changé depuis près de soixante ans, que ce soit dans son architecture d'ensemble, dans les dimensions dont elle propose la synthèse, dans le détail des catégories qu'elle prévoit ou dans le principe de son chiffrage.

L'histoire de la nomenclature est pourtant loin de se résumer à ce constat d'une tranquille stabilité, sans heurts ni inflexions. En effet, après plusieurs décennies durant lesquelles elle connut un succès sans ombre, pour reprendre l'expression d'A. Desrosières et Laurent Thévenot², elle fut l'objet d'une vive remise en question dans les années 1990 et fut interrogée dans sa qualité comme dans sa pertinence au sein de la communauté statistique. Les conditions de son utilisation furent aussi soumises à examen par les chercheurs en sciences sociales. Figurant le déclin du modèle des classes sociales qu'évoquent Luc Boltanski et Ève Chiapello³, cette fragilisation témoigne de la situation singulière d'un outil de représentation du monde censé demeurer inchangé quand rien ne l'est, ni l'institution qui en assure la gestion, ni les acteurs qui en font usage, ni les catégories sociales, ordinaires ou juridiques, auxquelles il renvoie, ni, enfin, les théories sociologiques qui lui donnent une assise conceptuelle, qui permettent son interprétation ou équipent sa critique. Ce que révèle l'histoire de l'outil, au-delà du caractère construit de toute mesure, c'est l'évolution de la manière dont on appréhende les groupes sociaux en France, depuis leur enregistrement par le droit jusqu'à la place que leur accordent les sciences sociales.

De façon plus générale, aux problèmes techniques ou de méthode que se posent les statisticiens répondent de nécessaires interrogations des sociologues (ou historiens) quant aux manières de penser l'état du monde et sa mise en catégorie statistique. Il en va par exemple ainsi lorsque les unités d'observation se modifient, comme c'est le cas pour les ménages statistiques. Confrontée à certaines difficultés pratiques⁴, la statistique publique a dû revenir, au début des années 2000, sur les conventions de définition des ménages en vigueur depuis cinquante ans. Les ajustements opérés renvoient au dépliement progressif de leurs composantes résidentielles, familiales, budgétaires, affectives et sexuelles, qui étaient auparavant comme écrasées par la notion de famille hétérosexuelle, dans le prolongement certes ancien mais toujours prégnant du Code civil. Cette évolution, d'apparence technique, peut être reliée à l'évolution du droit. Elle mérite de l'être également à celle des sciences sociales, dans laquelle a été repensée la place des individus et

pour l'histoire des nomenclatures socio-professionnelles », in *Pour une histoire de la statistique*, vol. I, *Contributions*, Paris, INSEE/Economica, 1977, p. 155-231.

2 - Alain DESROSIÈRES et Laurent THÉVENOT, *Les catégories socio-professionnelles*, Paris, La Découverte, 1988.

3 - Luc BOLTANSKI et Ève CHIAPELLO, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard, 1999.

4 - On peut mentionner, par exemple, la difficile estimation du nombre d'enfants en garde partagée, des couples non-cohabitant ou étendus, l'impossibilité de repérer les couples de même sexe (Laurent TOULEMON, « Individus, familles, ménages, logements : les compter, les décrire », *Travail, genre et société*, 26-2, 2011, p. 47-66) ou encore la problématique délimitation des foyers budgétaires.

des ménages (familles, foyers, lieux de vie ou couples) et les manières de les faire tenir ensemble, au-delà des sources statistiques, dans les théories sociologiques et économiques⁵.

C'est ce programme que nous entendons suivre ici en présentant les rapports qu'ont entretenus au fil du temps la nomenclature socio-professionnelle et la sociologie, plus particulièrement les courants développés par Pierre Bourdieu, L. Boltanski et L. Thévenot. Si elle a été relativement peu modifiée depuis 1954, la nomenclature a pourtant fait l'objet, en plusieurs occasions, d'un examen plus spécifique de la part des statisticiens publics. C'est en particulier le cas de la période dite de « refonte », conduite de 1978 à 1981, et de celle d'« audit » puis de « rénovation », de 1995 à 2001. La description de ces deux moments permet de rendre compte des différents contextes sociaux, politiques et scientifiques au cours desquels l'évolution du code a été pensée. Elle sera proposée après un retour sur la période d'élaboration de la nomenclature, de la première édition du code en 1951 à sa troisième édition en 1954, dont A. Desrosières a présenté un premier récit⁶. Plusieurs types de matériaux sont mobilisés à cette fin, qui comprennent une large exploration bibliographique autour des travaux portant sur l'histoire de l'INSEE et du code socio-professionnel⁷, la documentation interne de l'Institut relative à la nomenclature, ainsi que les archives personnelles d'A. Desrosières⁸.

5 - Thomas AMOSSÉ et Gaël de PERETTI, « Hommes et femmes en ménage statistique. Une valse à trois temps », *Travail, genre et société*, 26-2, 2011, p. 23-46.

6 - A. DESROSIÈRES, « Éléments pour l'histoire... », art. cit.

7 - Outre les différentes éditions du code (1951, 1952, 1954, 1962, 1968, 1975, 1982, 1994 et 2003), ils comprennent notamment : Jean PORTE, « Les catégories socio-professionnelles », in P. NAVILLE et G. FRIEDMANN (dir.), *Traité de sociologie du travail*, Paris, Armand Colin, 1961, p. 240-250 ; Joëlle AFFICHARD (dir.), *Pour une histoire de la statistique*, vol. II, *Matériaux*, Paris, INSEE, 1987 ; Alain DESROSIÈRES et Laurent THÉVENOT, « Les mots et les chiffres. Les nomenclatures socio-professionnelles », *Économie et statistique*, 110-1, 1979, p. 49-65 ; Alain DESROSIÈRES, Alain GOY et Laurent THÉVENOT, « L'identité sociale dans le travail statistique. La nouvelle nomenclature des professions et catégories socio-professionnelles », *Économie et statistique*, 152, 1983, p. 55-81 ; A. DESROSIÈRES et L. THÉVENOT, *Les catégories...*, op. cit. ; Paul CHAMPSAUR (dir.), *Cinquante ans d'INSEE ou la conquête du chiffre*, Paris, INSEE, 1996 ; Emmanuel PIERRU et Alexis SPIRE, « Le crépuscule des catégories socio-professionnelles », *Revue française de sciences politiques*, 58-3, 2008, p. 457-481.

8 - Ces archives comprennent des documents intermédiaires de la refonte conduite de 1978 à 1981, des notes manuscrites et retranscriptions d'entretiens conduits par A. Desrosières lors de son enquête sur la genèse et les usages de la nomenclature (1975-1977), ainsi qu'un entretien effectué en mars 1976 avec Jean Porte et deux courriers complémentaires reçus de ce dernier, le 2 septembre 1977 et le 12 février 1979. Ces documents originaux font partie d'un fonds des Archives nationales en cours de constitution.

L'élaboration (1950-1954) : empirisme « réaliste » et neutralité théorique

Les réflexions autour de la création de ce qui deviendra la nomenclature des catégories socio-professionnelles (CSP) débutent en 1949, afin que celle-ci soit utilisée pour le recensement de 1954. L'INSEE n'a alors que quelques années d'existence – l'Institut a été créé en 1946 – et les équipes en charge de construire les outils et enquêtes statistiques sont peu nombreuses. Les premiers pas de la nomenclature sont marqués par cette relative faiblesse de moyens humains, qui s'est accompagnée d'une grande autonomie laissée à son principal concepteur, Jean Porte. Une caractéristique de cette période est l'ambition modeste ayant guidé l'élaboration du code qui se présentait comme un regroupement finalement assez naturel, selon les catégories ordinaires de l'époque, des libellés de profession collectés dans les sources statistiques. La nature de la demande d'un tel outil, qui dépassait l'INSEE puisqu'elle était également portée par des instituts de sondage et des équipes de recherche, peut expliquer la dimension empirique et opérationnelle d'une nomenclature qui apparaît *in fine* assez peu administrative. Le ton des premiers guides de présentation du code en atteste. Même s'il ne faut pas donner trop de poids à la personnalité de son concepteur dans un travail qui eut une dimension collective et intégrée, plus ou moins consciemment, des références multiples à l'univers statistique et scientifique de l'après-guerre, les éléments recueillis concernant J. Porte et son travail autour de la nomenclature socio-professionnelle apportent un éclairage original sur le statut de cet outil par rapport à la réalité sociale de l'époque.

Une construction artisanale à la tonalité « réaliste »

Après une formation en mathématique et philosophie dans les années 1930, J. Porte, âgé d'une trentaine d'années, avait rejoint l'Institut en 1947, au sein du service de la démographie qu'il choisit pour des raisons politiques. Trotskiste pendant la guerre, devenu « plutôt anarchiste » ensuite, il « avait de l'intérêt pour le contrôle des naissances et l'avortement ». D'un point de vue professionnel, il était intéressé par « faire des enquêtes et les exploiter ». Mais de son propre aveu, il s'agissait là d'« un rôle à part » ; dans le service, il s'occupait de « choses annexes : les nomenclatures, les enquêtes ». Et il semble être resté relativement isolé à l'intérieur de l'INSEE, sans liens particuliers avec les responsables des enquêtes sur l'emploi ou la consommation, alors même qu'elles servirent à valider les premières versions du code. Dans l'entretien accordé en 1976 à A. Desrosières, il décrit l'ambiance de travail d'alors comme « assez libre »⁹.

Certains des choix opérés dans le code témoignent de cette liberté, comme celui de réunir dans le groupe « 8. Autres catégories » les artistes, les membres du

clergé et les militaires et d'indiquer comme exemples de la catégorie « 99. Autres personnes non actives » : « capitaliste, idiot, imbécile, propriétaire foncier, prostituée ». Ces choix firent scandale à l'INSEE sans toutefois disparaître immédiatement du code¹⁰ : le groupe 8 resta en l'état jusqu'à la refonte de la nomenclature en 1982 ; la liste de la catégorie 99 ne fut revue que pour le recensement de 1962, où elle devint « ménagère, propriétaire foncier, détenu ». Aussi inclassable que certaines des professions qu'il eut à regrouper, J. Porte conserva une image atypique à l'INSEE¹¹. Cela tient en partie à cette personnalité singulière, mais aussi à une époque où « il [fallait] tout inventer. Fabriquer des questionnaires, des plans de sondage et des nomenclatures, rédiger les instructions aux enquêteurs et former ces derniers, expérimenter les techniques d'interview sur le terrain¹² ». Dans une institution encore en construction, l'essentiel était de répondre aux attentes exprimées en matière de description de la société, qui émanaient de différents types d'utilisateurs potentiels : statisticiens de l'INSEE, professionnels des études de marché et chercheurs¹³. À cette époque, les agences de publicité et le milieu de la recherche étaient en demande d'un outil organisant les informations collectées sous la forme de libellés de profession dans des enquêtes de nature sociologique ou historique et des études de marché. La société d'après-guerre, en pleine reconstruction, était encore à décrire et le développement des méthodes quantitatives en fournissait l'occasion.

Répondant à ces préoccupations pratiques, l'élaboration du code socio-professionnel a été présentée comme résultant essentiellement d'un travail empirique. Dans l'entretien de 1976, J. Porte décrit sa manière d'opérer plus en détail qu'il ne l'avait fait dans ses écrits. Il y indique avoir travaillé de façon empirique, « intuitive », sur les déclarations de profession. Il avait édité le code des métiers de 1954 et disposait des « intitulés élémentaires du recensement de 1946 » (consultés à la Direction régionale d'Île-de-France) qu'il connaissait bien. S'il dit que rien n'a été fait « systématiquement », il précise qu'ils avaient « regardé des milliers de documents », « ce qui donne des idées », ajoute-t-il. La méthode évoquée est sommaire : il s'agissait de « rechercher tout ce qui n'[était] pas classable immédiatement et de le mettre quelque part ». Les métiers souvent déclarés fournissaient les « cas types ». Pour les « cas moins fréquents », les intitulés définissant la limite de la catégorie, c'était du « pifomètre ». Il ne fallait « pas mettre une coupure là où il y avait trop de déclarations ». À quel endroit les placer ? De façon empirique. « Là, ça [devait] marcher », précise-t-il. L'intuition s'appuyait sur la consultation des abondants bulletins du recensement. Elle était également nourrie par une première expérience de travail, utile pour passer du singulier au collectif : « Avant d'être à l'INSEE, j'ai travaillé comme pointeau, un employé qui vérifie les bulletins de paie ;

10 - A. DESROSIÈRES, « Éléments pour l'histoire... », art. cit., note 37 et 38, p. 227.

11 - Dans P. CHAMPSAUR (dir.), *Cinquante ans d'INSEE...*, op. cit., p. 58, il est décrit « comme ne portant pas de cravate pour venir aux réunions, avec une allure de 'savant bizarre' ».

12 - *Ibid.*, p. 55.

13 - J. PORTE, entretien cit. ; *Id.*, « Les catégories... », art. cit., p. 243.

dans une usine, je voyais tout le monde. Il s'agit d'une expérience limitée, mais qui m'a servi plus tard. »

Interrogé sur l'utilisation d'autres sources pour concevoir les CSP, il évoque l'annexe du recensement américain de 1940 sur les classes socio-économiques¹⁴, qu'il trouvait « assez rudimentaire » avec « des classes hétérogènes », mais dans le sens duquel il souhaitait aller¹⁵. La définition et la dénomination des catégories elles-mêmes ne semblent pas avoir découlé directement des précédentes tentatives de code professionnel, dont A. Desrosières a établi la genèse¹⁶. D'après J. Porte, c'était autant les catégories ordinaires qui servaient de référence première. Il s'agissait de regrouper l'ensemble des libellés de profession dans des catégories correspondant à celles utilisées communément.

Dans les discussions qui suivent la présentation d'A. Desrosières au colloque d'histoire de la statistique de Vaucresson en 1976, J. Porte déclare que concernant le « vocabulaire à utiliser, il n'y avait pas, pour le statisticien, à en discuter : les mots de 'cadre', 'ouvrier qualifié', etc., étaient courants, utiles et ils ont donc été adoptés¹⁷ ». Dans une formulation proche, Claude Seibel poursuit en précisant « que les mots étaient utilisables parce que *utilisés*. Le statisticien ne crée pas, il baptise¹⁸ ». Si l'on retrouve ici les interrogations linguistiques et réflexives des années 1970, une tonalité réaliste se dégage de la description proposée des années 1950 : les groupes existaient dans la vie ordinaire, les statisticiens n'avaient donc qu'à reprendre leur nom commun et à dresser la liste la plus précise possible des professions qui les composaient.

Le droit pouvait contribuer à cette « réalité » des groupes. Comme le précise J. Porte à A. Desrosières, « un OQ [ouvrier qualifié] on sait ce que c'est, mais après ? Où [allait]-on mettre les autres ? » Et les cadres ? « C'était déjà banal », répond-il¹⁹. L'utilisation du droit ne relevait toutefois pas encore d'une volonté consciente de reproduire dans la statistique les grilles des conventions collectives. Interrogé sur les critères de structuration des ouvriers, J. Porte indique que la qualification était « légale » mais, quand A. Desrosières lui pose précisément une question sur l'utilisation des classifications Parodi²⁰, il répond qu'il ne les connaissait pas et ne

14 - Ce code comporte onze « major groups », dont deux sont subdivisés en deux sous-groupes : on compte parmi les groupes les « farmers and farm managers », les « proprietors, managers and officials, except farm », etc., *Occupation and Industry Classifications*, US department of commerce, Bureau of the census, 1940, p. 3-15, <http://www.archives.gov/research/census/1940/occupational-codes.pdf>.

15 - J. PORTE, entretien cit.

16 - Comme le relève toutefois A. DESROSIÈRES, « Éléments pour l'histoire... », art. cit., p. 179, le niveau resserré de la première édition du code en 1951 était proche du code utilisé par Raymond Lévy-Bruhl et Pierre Thionnet en 1948.

17 - *Ibid.*, p. 230.

18 - *Ibid.*, p. 231.

19 - J. PORTE, entretien cit.

20 - Ces classifications des conventions collectives portent le nom du ministre du Travail Alexandre Parodi (de septembre 1944 à octobre 1945) en raison des arrêtés relatifs aux classifications ouvrières qu'il a pris en 1945. Elles ont posé, dans le droit conventionnel,

savait pas à quoi cela correspondait. Techniquement, l'adéquation avec la logique des catégories conventionnelles vint progressivement : même si le découpage entre ouvriers spécialisés et qualifiés était présent dès la première version du code en 1951, aucune question n'a été posée avant 1962 pour repérer les qualifications ouvrières et il fallut attendre la refonte de 1982 pour qu'elle soit théorisée et étendue à l'ensemble des salariés. Cette évolution témoigne *a contrario* de ce que les catégories conventionnelles faisaient initialement bien plus système avec le langage courant que par la suite.

La construction sociale des libellés de profession était bien perçue comme une aide indispensable au travail de regroupement effectué ensuite par le statisticien. C'est le *professionnel* ainsi réalisé qui permettait le repérage empirique du *social* autour des catégories ordinaires, plus ou moins durcies par le droit.

Le refus d'un ancrage théorique particulier

Telle qu'exprimée au milieu des années 1970, la conception de J. Porte témoigne d'un réalisme mesuré : « le statisticien constate ce qui existe, conformément à certaines classifications qui existent de façon sous-jacente dans la réalité, mais il ne les crée pas et ne les critique même pas²¹ ». Il s'oppose à une interprétation qui serait excessivement théorique de la nomenclature : dans son courrier du 2 septembre 1977 évoquant sa participation en 1956 et 1957 à deux conférences de statisticiens européens (hongrois, italiens, yougoslaves et français) où étaient discutés les projets de nomenclatures socio-professionnelles, il indique qu'il n'aurait pas rédigé le rapport des experts dans le « ton réaliste ([qui] insistait sur la réalité objective des CSP) plus ou moins marxiste » finalement adopté, ton « dû en grande partie à l'insistance des Hongrois et des Yougoslaves » ; il précise que « c'est avec le statisticien italien qu'[il a] eu le plus de difficultés, car il voulait des définitions abstraites et ne comprenait pas le travail essentiellement empirique qui était le [sien] ». S'agissant du matériau brut utilisé pour coder les catégories, la place centrale des déclarations de profession était incontestable mais elle était, pour J. Porte, un « choix pratique » et « non politique ou sociologique » : « Dans les fichiers, il y avait les professions, on s'en servait²². » Le refus d'une théorisation du code s'expliquait par le souhait de ne pas entrer dans les débats internes à la sociologie de l'époque.

J. Porte avait un « intérêt pour ce qui avait une allure sociologique », comme il le déclare en 1976²³. Il ne profita toutefois pas de cette inclinaison pour importer

la définition des principales catégories professionnelles que sont les ouvriers (O), employés techniciens et agents de maîtrise (ETAM) ainsi que les ingénieurs et cadres. Pour plus de détails sur le lien entre les catégories Parodi et la nomenclature socio-professionnelle, A. DESROSIÈRES, « Éléments pour l'histoire... », art. cit., p. 172.

21 - J. PORTE, entretien cit.

22 - *Ibid.*

23 - Après un passage par la philosophie, il était « resté en contact avec les camarades restés orientés vers la sociologie ou la psychologie sociale (comme René Pagès) » et

une théorie dans l'univers de la statistique publique et donner une armature théorique au code socio-professionnel. S'il eut des échanges avec des membres du Centre d'études sociologiques soit ils ne portèrent pas sur le code, soit ils restèrent de nature empirique, à des fins de validation de versions intermédiaires²⁴. J. Porte se rappelle par exemple avoir « assisté à plusieurs réunions au Centre d'études sociologiques » et « vu souvent Pierre Naville », qui était « déjà trotskiste avant la guerre », mais « ne croit pas avoir discuté avec lui sur les CSP, ni avec Touraine ». Questionné plus précisément au sujet de son utilisation des travaux sur la qualification et le travail ouvrier, notamment de P. Naville, il répond ne pas les avoir consultés.

Dans son article du *Traité de sociologie du travail*, il précisait qu'« il y [avait] analogie mais non identité entre les concepts de 'catégorie socio-professionnelle' et celui de 'classe sociale' [...] [parce que les CSP n'étaient] rattachées à aucune des théories diverses et contradictoires à partir desquelles les sociologues des différentes écoles [avaient] voulu définir les 'classes sociales'²⁵ ». En 1976, lorsqu'A. Desrosières l'interroge sur le choix de l'appellation retenue pour les catégories, il répond qu'il « ne les appelle[t] pas des classes pour ne pas [s]'engueuler avec certaines personnes qui, elles, les considéraient comme des classes ». « Bien sûr, il y [avait] une origine marxiste : je le dis, on peut les regrouper d'une façon qui satisfait les marxistes, et allez donc... Ça m'est égal. Je veux bien satisfaire les utilisateurs marxistes comme les autres. » À Vaucresson, il reprend cette position en indiquant qu'à l'époque où il a élaboré le code des catégories socio-professionnelles, la sociologie était très influencée par le marxisme ; pour ou contre, tous les auteurs prenaient position. La fabrication d'un code des catégories socio-professionnelles répondait à une demande assez forte : « marxiste ou non, on parlait beaucoup des classes sociales ; il s'agissait d'aboutir à un système pratique pour classer les individus²⁶ ».

La volonté d'en permettre une utilisation large, avec des entrées théoriques différentes, se vit dès l'édition de 1954 dans une présentation des multiples manières de regrouper le code. Exposées « dans le but de marquer la souplesse de la présente nomenclature », elles comprenaient, outre le regroupement des catégories selon le premier chiffre de la nomenclature (« utilisable dans certains travaux »), un regroupement « correspondant assez bien [...] à la classification professionnelle adoptée dans les recensements des États-Unis d'Amérique », « une classification d'inspiration marxiste (dans la mesure où une telle classification peut être obtenue d'après des déclarations de profession) » et un « regroupement correspondant à une classification assez utilisée en France et où apparaît la

« aurait voulu créer des travaux sociologiques à l'INSEE, il y en avait à l'INED », J. PORTE, entretien cit.

24 - L'ajustement progressif du code se fit après son chiffrage dans différentes enquêtes qu'il liste dans le courrier complémentaire envoyé à A. Desrosières le 2 septembre 1977. Trois opérations impliquent des chercheurs extérieurs à l'INSEE, Pierre Clément et Nelly Xylia, Suzanne Frère et Ida Berger.

25 - J. PORTE, « Les catégories... », art. cit., p. 243.

26 - A. DESROSIÈRES, « Éléments pour l'histoire... », art. cit., p. 230.

notion de fonctionnaires ». La même édition du code propose deux schémas bi-dimensionnels (par niveau hiérarchique et domaine fonctionnel) qui figurent la position des catégories dans l'organisation et la division du travail respectivement d'une « entreprise industrielle privée » et des « administrations d'État et entreprises publiques »²⁷.

L'élasticité des usages

Les choix opérés dans l'élaboration de la nomenclature soulignent la force de « réalisation » des classes sociales dans les années 1950. Le langage commun reprenait les entités du droit qui représentait les groupes sociaux, à l'image de ce que L. Boltanski a montré pour les cadres²⁸. Il n'était alors pas nécessaire, et peu envisageable compte tenu des ressources limitées d'une institution statistique encore en pleine construction ainsi que de la virulence des luttes entre théories existantes en philosophie comme en sociologie, de proposer un cadre d'analyse précis pour le code nouvellement élaboré.

Ces éléments révèlent, en creux, l'apport majeur de la refonte de la fin des années 1978-1981 dans la théorisation de la nomenclature. L'architecture à deux niveaux du code apparaît notamment contingente dans la version de 1954 : si seul le niveau détaillé semblait solide à J. Porte²⁹, c'était essentiellement parce que, techniquement, le regroupement des intitulés d'emploi s'était opéré à ce niveau autour de professions types donnant corps à des catégories de sens commun ; ce n'était pas parce qu'une théorie sociologique invitait à penser l'espace social comme ayant plusieurs dimensions³⁰. De même, on ne peut pas considérer que la réalisation, dès le début des années 1950, d'une analyse factorielle par J. Porte témoignait d'une préfiguration de l'espace social à deux dimensions de P. Bourdieu³¹. L'étude

27 - INSEE, *Code des catégories socio-professionnelles*, Paris, 1954, p. 6 et 8.

28 - Luc BOLTANSKI, *Les cadres. La formation d'un groupe social*, Paris, Éd. de Minuit, 1982.

29 - « Les groupes [regroupement des catégories socio-professionnelles sur le 1^{er} chiffre] ne [me] semblent pas avoir en eux-mêmes une grande signification. On prévoyait bien que ce premier chiffre serait utilisé, par commodité. C'est pourquoi on a voulu que ce regroupement soit le moins incohérent possible. Il peut être utilisé pour certains travaux mais n'a pas plus de prétention », cité dans A. DESROSIÈRES, « Éléments pour l'histoire... », art. cit., p. 230.

30 - Cette architecture reflète la nécessité de classer toute la population, ce qui suppose d'avoir des groupes qui ne soient pas que hiérarchiques quand la société comporte des espaces incommensurables. Les prises de position de Jean Porte au milieu des années 1970 indiquent son attachement à l'idée de hiérarchie, qui aurait pu, si la mesure du revenu avait été disponible, être au fondement de la nomenclature, J. PORTE, *entretien cit.*

31 - Dans la publication des résultats de l'enquête sur l'écoute de la radiophonie de 1952, il inclut une « analyse factorielle des goûts » à partir de la méthode centroïde de Louis Thurstone (issue de la psychologie) sur le tableau des corrélations entre catégories socio-professionnelles et préférences pour divers types d'émission, Jean PORTE, « Une enquête par sondage sur l'auditoire radiophonique », *Bulletin mensuel de la statistique – supplément trimestriel*, 1 et 3, 1954, respectivement p. 31-58 et 22-24.

ne comportait pas de présentation graphique et, se limitant à une comparaison entre les émissions radiophoniques (les plus « légères » étant opposées à celles de « qualité », les « émissions écoutées » à celles « parlées »), elle n'incluait pas de comparaison entre les catégories socio-professionnelles. Leurs définitions se limitaient à des listes de profession, et la description de la société à des tableaux chiffrés où étaient comparés les opinions et comportements des différents groupes ou catégories. Un autre ensemble de travaux proposait des croisements entre la catégorie de la personne enquêtée et celle de son père (analyse de la mobilité sociale)³² ou de son conjoint (analyse de l'homogamie)³³. Il fallut attendre le début des années 1970 pour voir se développer une visualisation graphique de l'espace social.

L'heure n'était pas encore à la sophistication des méthodes tant le programme de description de la société française à partir d'enquêtes conduites sur de larges échantillons était vaste. La nomenclature était codée dans l'ensemble des enquêtes de l'INSEE et reprise dans de très nombreux travaux de sciences sociales (démographie, sociologie, sciences politiques, histoire, etc.)³⁴. Cette manière de représenter la société arriva à point nommé pour une génération de sociologues empiriques prenant place dans la reconstruction de la discipline après-guerre, qu'il s'agisse des premiers travaux de P. Bourdieu ou des tenants de la sociologie d'inspiration américaine de Raymond Boudon, par opposition aux courants théoriciens des années antérieures (marxistes, structuralistes ou autres)³⁵. Les usages étaient variés et ne se limitaient pas à un courant plutôt qu'à un autre. Seuls les travaux théoriques demeurèrent en retrait par rapport au succès de la nomenclature dans les années 1960 et 1970. La chronique de la revue *Économie et statistique* publiée en 1969 en atteste : « L'importance de ce concept est maintenant considérable : tout utilisateur des statistiques publiées par l'Institut sait quel rôle joue ce critère dans la présentation et l'interprétation des résultats ; de très nombreux organismes, publics et privés, l'utilisent couramment. Le mot même de 'catégorie socio-professionnelle', à l'origine simple concept statistique, a eu un succès inattendu³⁶. »

32 - Voir les premières analyses de Jacques DESABIE, « La mobilité sociale en France » [1955], *Bulletin d'information de l'INSEE*, 1, 1956, p. 25-63, conduites à partir de l'enquête sur l'emploi de 1953.

33 - Voir l'enquête d'Alain GIRARD réalisée en 1959, *Le choix du conjoint*, Paris, PUF, 1964.

34 - Une rapide recherche dans les numéros de la première moitié des années 1960 des revues telles que *Population*, la *Revue française de sociologie*, la *Revue française de sciences politiques* ou les *Annales ESC* suffit à s'en convaincre. Sans compter, par exemple, les ouvrages de P. Bourdieu et ses co-auteurs dans les années 1960, où le code était systématiquement utilisé.

35 - Pour une description plus précise du contexte académique de ces années d'après-guerre, voir Michael POLLAK, « La planification des sciences sociales », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2-3, 1976, p. 105-121.

36 - « Le code des catégories socio-professionnelle », *Économie et statistique*, 4, 1969, p. 65-67, citation p. 65, chronique parue à l'occasion de la 5^e édition du code, utilisée pour le recensement de 1968.

La refonte (1978-1981): théorisations et effervescence sociologique

A. Desrosières commence à s'intéresser aux catégories socio-professionnelles en 1975, au travers d'un projet de recherche portant sur « la genèse et l'utilisation d'un instrument de tri sociologique : le code des CSP³⁷ ». Cette recherche effectuée au sein de l'INSEE témoigne de l'intérêt que l'Institut est alors prêt à accorder à l'histoire de ses enquêtes et instruments. En parallèle, une réflexion d'assez long terme est conduite depuis le début des années 1970 au sein de l'administration, qui vise à mettre en cohérence les différentes nomenclatures existantes en matière d'emplois, de professions et de formation (INSEE, Centre d'études et de recherches sur les qualifications [CÉREQ], Agence nationale pour l'emploi [ANPE], Office national d'information sur les enseignements et les professions [ONISEP]) en vue notamment d'améliorer les prévisions des besoins de formation établies sous l'égide du Commissariat général au Plan. La refonte de la nomenclature socio-professionnelle se situe à la rencontre de ces deux démarches. Elle est portée par une génération de statisticiens qui, bien que travaillant dans un cadre administratif, savent nouer des liens étroits avec une sociologie alors en pleine effervescence. Ils contribuent à transformer l'orientation administrative initiale en opportunité sociologique, les réflexions conduites autour de la nomenclature ayant en effet pour conséquence une explicitation de ses principes et une affirmation de son armature théorique.

Besoin d'histoire et d'ouverture à la société

Le colloque de Vaucresson témoigne de l'intérêt grandissant, dans les années 1970, de la statistique publique pour son histoire³⁸. Comme l'indique Edmond Malinvaud, alors directeur général de l'INSEE, dans son introduction à ces journées, la période est à un retour réflexif vers les décennies de reconstruction (de la société comme du système statistique) de l'après-guerre :

*Devant l'infinie complexité de nos sociétés, la statistique ne consiste pas à tout compter, mais à diriger l'observation vers ce qui est pertinent. À chaque époque le système statistique [...] traduit [...] les conceptions qui ont prévalu quant à la pertinence de telle ou telle observation plutôt que de telle autre, quant à la préférence donnée à telle grandeur synthétique plutôt qu'à telle autre*³⁹.

37 - Pour une formulation et quelques premiers résultats, voir INSEE, « L'utilisation du code des CSP, de la théorie à la pratique », note n° 194/930, 29 oct. 1975.

38 - Il s'inscrit dans un ensemble de travaux initiés par Bernard GUIBERT, Jean LAGANIER et Michel VOLLE, « Essai sur les nomenclatures industrielles », *Économie et statistique*, 20, 1971, p. 22-36, et dont le travail d'A. DESROSIÈRES, « Éléments pour l'histoire... », art. cit., est une des principales contributions.

39 - J. AFFICHARD (dir.), *Pour une histoire...*, op. cit., p. 13-14.

Dans la bouche d'un directeur de l'INSEE, garant d'une connaissance objective de l'économie et de la société, ces affirmations ont de quoi surprendre⁴⁰. Elles révèlent la force d'un contexte institutionnel où l'histoire et, plus largement, les sciences sociales ont affermi leurs liens avec la statistique publique.

Après une forte croissance des effectifs, un renouvellement rapide des équipes, une spécialisation des tâches et un développement de relations de travail plus administratives, le besoin d'un « retour aux origines » se fait jour. Il prend corps alors qu'un autre événement important marque la période : il s'agit de la création, en 1972, du Conseil national de la statistique (CNS), organisme composé de membres issus de l'ensemble de la société (représentants de l'administration, des entreprises et des fédérations syndicales, etc.), qui se prononce sur le programme des statistiques françaises et sur toutes les questions qui s'y rattachent. Sa création témoigne d'une certaine ouverture de la statistique publique à l'égard de la société, d'une forme de mise en critique, délibérative et politique, que consent alors l'Institut.

Ce contexte marque la refonte de la nomenclature qui intègre ces deux orientations : historique, puisque l'analyse de la nomenclature tire parti du travail généalogique conduit par A. Desrosières pour expliciter ses principes de construction ; politique, puisqu'un vaste programme de consultation des acteurs sociaux est réalisé dans le cadre du CNS nouvellement créé.

Une nouvelle génération de statisticiens publics

À l'époque de la refonte de la nomenclature, entre la fin des années 1970 et le début des années 1980, des statisticiens en début et milieu de carrière se rencontrent à la division « Emploi » de l'INSEE : les premiers, comme A. Desrosières ou Alain Goy, ont près de quarante ans ; les autres, comme L. Thévenot et, un peu plus tard, Michel Gollac et Baudouin Seys, environ dix de moins. Tous participent, de près ou de loin, à la refonte et partagent un intérêt pour les sciences sociales⁴¹ : les premiers ont été marqués par le passage de P. Bourdieu à l'École nationale de la statistique et de l'administration économique (ENSAE, école de formation de l'INSEE), lorsqu'il y enseigna au milieu des années 1960⁴² ; les seconds

40 - Elles sont d'ailleurs tempérées un peu plus loin dans l'introduction, quand Edmond Malinvaud rappelle que « les statisticiens ont le devoir de collecter toute l'information qui est pertinente pour quelque groupe que ce soit », J. AFFICHARD (dir.), *Pour une histoire...*, *op. cit.*, p. 14. Si l'analyse historique est nécessaire, elle n'invalide pas la possibilité d'une connaissance positive et d'une information objective.

41 - Pour une liste de l'ensemble des personnes de l'INSEE impliquées, voir A. DESROSIÈRES, A. GOY et L. THÉVENOT, « L'identité sociale dans le travail statistique... », art. cit., p. 73. M. Gollac et B. Seys assurent la présentation de la nomenclature refondue à partir de 1982.

42 - Alain DESROSIÈRES décrit la rencontre du sociologue avec les statisticiens de l'INSEE dans « Une rencontre improbable et ses deux héritages », in P.-M. ENCREVÉ et R.-M. LAGRAVE (dir.), *Travailler avec Pierre Bourdieu*, Paris, Flammarion, 2003, p. 209-218, particulièrement p. 209-210.

étaient lycéens ou étudiants lors de mai 1968 et font partie d'une génération fortement politisée.

À l'INSEE, les recrutements massifs des années 1960 contrastent avec la génération creuse de la reconstruction (celles de J. Porte), qui avait elle-même fait suite à celle, plus nombreuse, des années 1930. La pyramide des âges de l'Institut présente alors deux bosses, avec une co-existence difficile des anciens et des plus jeunes qui fut particulièrement visible à l'occasion de mai 1968 (« avec deux manières de vivre, de s'habiller, de réagir aux événements, de participer à leur travail et aux mouvements syndicaux⁴³ ») et reste perceptible dans les couloirs de l'INSEE jusque dans les années 1980, quand la génération d'avant-guerre part en retraite.

À l'image de ce que décrit Michael Pollak dans le champ de la recherche et de son administration⁴⁴, se développe alors chez une partie de ces statisticiens une volonté de rompre, par leur activité, avec une conception positiviste et technocratique de la connaissance statistique, à laquelle des institutions comme l'INSEE et le Plan des années 1960 étaient associées. Comme l'écrit A. Desrosières dans un article récemment paru sur les origines de l'économie des conventions, « les jeunes économistes-statisticiens formés à l'ENSAE dans les années 1960 et au début des années 1970 étaient soumis à des influences contradictoires. D'une part, l'optimisme quantificateur et scientifique accompagnait les derniers feux d'une société en forte croissance et connaissant un faible chômage. D'autre part, des ferments de contestation agitaient une jeunesse très politisée, à la suite de la guerre d'Algérie (terminée en 1962) et de mai 1968⁴⁵. » Pour L. Thévenot, rétrospectivement, « il s'agissait de lutter contre les ingénieurs sociaux... que nous étions⁴⁶ ».

Un regard critique s'installe au sein de l'Institut, que renforcent les proximités nouées avec le laboratoire de P. Bourdieu : A. Desrosières, L. Thévenot et M. Gollac y sont rattachés pendant cette période. Et une rencontre s'y opère tôt avec L. Boltanski⁴⁷, qui participe même, indirectement, à la refonte de la nomenclature en concevant avec L. Thévenot un module original de formation, présentant les nouvelles catégories socio-professionnelles et leur logique sous-jacente sous la forme d'un jeu mis à la disposition des personnes en charge du chiffrage du recensement de 1982.

43 - P. CHAMPSAUR (dir.), *Cinquante ans d'INSEE...*, op. cit., p. 67.

44 - M. POLLAK, « La planification... », art. cit., p. 118-119.

45 - Alain DESROSIÈRES, « Les origines statisticiennes de l'économie des conventions. Réflexivité et expertise », *Economica*, 1-2, 2011, p. 299-319, citation p. 301.

46 - Laurent THÉVENOT, entretien avec Thomas Amossé, mai 2013.

47 - Ce dernier a récemment décrit dans des termes proches l'ambiance régnant au sein du laboratoire du « patron ». Il y souligne la liberté critique qui animait les jeunes sociologues d'alors et s'exerçait contre l'« idéologie dominante ». Voir Luc BOLTANSKI, *Rendre la réalité inacceptable. À propos de La production de l'idéologie dominante*, Paris, Démopolis, 2008, p. 15 sq.

D'un processus administratif à un chantier sociologique

Formellement inscrite dans un processus des plus administratifs (décidée en 1978, elle engage de nombreux acteurs dans le cadre d'un groupe administratif restreint puis d'un groupe spécial du CNS)⁴⁸, la refonte n'en a pas moins dès l'origine été marquée par le travail d'A. Desrosières sur la genèse et les usages de la nomenclature ainsi que par la sociologie de P. Bourdieu. Les notes élaborées par l'équipe de projet au cours de la refonte, et plus particulièrement la première ayant fait l'objet d'une présentation devant le groupe du CNS⁴⁹, permettent précisément de comprendre comment ce processus administratif a pu donner lieu à une théorisation de l'espace socio-professionnel.

Cette note évoque l'origine administrative relativement ancienne du projet (demande explicite lors de la préparation du VI^e Plan en 1971) qui visait à refondre un système existant de nomenclatures d'emplois-professions et de formations d'une grande complexité et manquant de cohérence. Les années 1970 constituent une période d'effervescence autour des questions de repérage et de classification de ces dimensions. La note rappelle le nombre élevé de regroupements alors nouvellement créés (présentés sous la forme d'un schéma difficilement lisible tant l'entrelacs d'outils est dense), qui justifie de disposer d'un système de nomenclatures « mieux coordonné et mieux ancré dans la réalité⁵⁰ ». Le système envisagé entend « orienter globalement les politiques de l'emploi, de la formation, dans le cadre de la planification notamment⁵¹ », objectif affiché comme premier, bien devant ceux poursuivis par les chercheurs ou les acteurs privés. La priorité affichée pour un système de nomenclature permettant de faciliter la prévision des besoins de main-d'œuvre n'est pourtant pas *in fine* déterminante. Un basculement s'opère de fait dans la note entre le constat d'une multiplicité d'outils statistiques et d'usages associés en matière d'emplois-professions et de formation, d'une part, et la proposition d'une méthodologie d'élaboration de la nomenclature nourrie de réflexions sociologiques, d'autre part.

Le raisonnement pose que c'est précisément parce qu'aux différentes nomenclatures existantes et à leurs usages correspondent plusieurs grilles d'analyse de l'emploi – dont les deux principales sont l'approche en termes de « qualification requise par l'emploi » et l'approche « fonctionnelle et hiérarchique »⁵² – que ces

48 - Outre l'INSEE, participèrent le ministère de l'Éducation et de la Recherche, celui du Travail, le secrétariat à la Fonction publique, le Commissariat général au Plan, le CEREQ, l'ANPE, l'ONISEP, le CEE, ainsi que les syndicats professionnels, syndicats de salariés, organismes consultatifs, etc.

49 - INSEE, « Vers un système cohérent de nomenclatures d'emplois-professions et de formations », note n° 410/956, présentée et discutée lors de la première réunion du groupe spécial.

50 - *Ibid.*, p. 22.

51 - *Ibid.*, p. 26.

52 - « Aux côtés d'autres approches (conditions de travail, possibilité de passage à d'autres emplois, etc.) », *ibid.*, p. 28. Les deux approches sont portées par des définitions

approches ne renvoient pas en tant que telles à des critères directement mesurables statistiquement, qu'elles sont étroitement mêlées et qu'on ne peut privilégier l'une ou l'autre⁵³. L'irréductible imbrication de ces approches, qui font écho aux débats très vivants sur la qualification dans les années 1970⁵⁴, précède, dans la note, la présentation de la méthode de refonte : il ne peut pas y avoir de définition *a priori* d'une nomenclature d'emploi à partir d'une grille théorique unique, ce qui conduit à proposer une « méthode empirique synthétique, centrée sur l'emploi, considéré comme un tout cohérent⁵⁵ ».

La note fait ainsi d'une pierre trois coups : elle désamorce les possibles débats entre courants théoriques souhaitant adopter l'une ou l'autre des définitions de la qualification pour délimiter les emplois et leurs regroupements ; elle élimine le principe d'une nomenclature des emplois reposant sur une métrologie universalisante difficile à articuler avec l'architecture socio-professionnelle qu'elle affirme ici souhaiter conserver⁵⁶ ; elle définit enfin les principes d'une méthode de refonte qui pose une théorie de l'espace socio-professionnel à même de fournir *a posteriori* une armature théorique au travail d'élaboration conduit dans les années 1950.

La méthode proposée se situe dans la continuité de la présentation originelle du code, avec ses cas types et ses cas limites, mais en soulignant l'importance accordée aux « problèmes de frontière, de concurrence entre emplois » et surtout en précisant que, « d'un domaine à l'autre, les logiques d'articulation peuvent être différentes »⁵⁷. L'innovation principale tient à l'explicitation de ces frontières et logiques au niveau le plus détaillé de la nomenclature – celui des 455 « professions » que comporte la nomenclature refondue, dite des professions et catégories

différentes de la qualification : la première renvoie aux capacités et connaissances nécessaires pour occuper les emplois, la deuxième à l'organisation et à la division du travail. Une troisième approche est évoquée mais « ne se situe pas sur le même plan », car elle mêle de nombreux critères professionnels et sociaux qui « aboutissent à créer des types qui ont une réelle existence sociale, même si les frontières entre les différents types ne sont pas toujours nettes », *ibid.*, p. 28-31.

53 - Elles n'apparaîtront pas en tant que telles mais sous forme de critères plus simples comme salarié/non-salarié, entretien/fabrication, grande série/petite série, *ibid.*, p. 32.

54 - De nombreuses publications en attestent : Robert SALAIS, « Qualification individuelle et qualification de l'emploi. Quelques définitions et interrogations », *Économie et statistique*, 81-82, 1976, p. 3-11 ; COMMISSARIAT GÉNÉRAL DU PLAN, *La qualification du travail : de quoi parle-t-on ?*, Paris, La documentation française, 1978 ; Michel CÉZARD, « La qualification ouvrière en question », *Économie et statistique*, 110-1, 1979, p. 15-36.

55 - INSEE, « Vers un système cohérent... », note cit., p. 32.

56 - Une telle orientation supposerait de postuler une grille universelle de description des emplois qui ait un sens en elle-même et permette d'identifier les individus de façon stable, à l'image de ce qui a été proposé aux Pays-Bas en 1952, ou existe aux États-Unis (exemples évoqués dans la note). Elle est « écartée résolument » parce que de « nombreux auteurs considèrent que cette démarche, très marquée par les imperfections de la psychologie industrielle des années 1950 est aujourd'hui dépassée ». La note le rappelle : « On ne peut nier que les emplois aient des exigences et les individus des aptitudes, mais les unes et les autres ne se laissent pas réduire à une combinaison d'éléments simples et bien définis », *ibid.*, p. 32-33.

57 - *Ibid.*, p. 34.

socio-professionnelles (PCS) à partir de 1982, et non plus des CSP comme auparavant –, alors que l'intuition de J. Porte lors de la première élaboration du code ne fait l'objet que d'une validation partielle *a posteriori*, et seulement au niveau agrégé des catégories socio-professionnelles. Les options proposées définissent une méthode de travail, puisqu'elles supposent de laisser s'opérer « localement » – c'est-à-dire à partir de données statistiques *ad hoc* d'une analyse historique des délimitations professionnelles et de délibérations collectives qui mettent en évidence les formes de représentations politiques des professions ou groupes professionnels – la détermination des critères pertinents pour établir, telle une mosaïque, la topographie des emplois et des catégories socio-professionnelles.

La trace de la sociologie de P. Bourdieu

À la lecture des documents produits, la sociologie de P. Bourdieu apparaît comme une toile de fond qui a guidé la refonte de la nomenclature socio-professionnelle. Elle lui est liée à au moins deux titres qui reflètent, selon A. Desrosières, les deux legs de cette sociologie à la statistique publique : le premier a trait au cadre d'interprétation sociologique des inégalités sociales mises en évidence par les statistiques, le second à la nécessité d'un regard réflexif invitant à dénaturer les catégories utilisées par les statisticiens⁵⁸.

On trouve la trace de cet héritage dès les premiers travaux du sociologue qui, associé à des statisticiens publics (Alain Darbel, Jean-Paul Rivet et C. Seibel), avait utilisé la nomenclature dans l'enquête conduite à la fin des années 1950 sur le travail et les travailleurs en Algérie⁵⁹. La variable s'est ensuite imposée au fil des années comme une clé d'analyse centrale de la sociologie qu'il a développée autour de la question de la reproduction des inégalités sociales (à travers la CSP du père) et des rapports de domination entre les classes sociales. Derrière ces inégalités, ce sont les formes de domination, notamment culturelles ou symboliques, que la statistique permet d'objectiver. Et c'est par ce biais que la sociologie de P. Bourdieu a pesé sur la nomenclature des CSP : d'utilisatrice assidue du code de 1954, elle est devenue source d'inspiration de la refonte.

Munie des méthodes d'analyse factorielle à partir du début des années 1970, cette sociologie a d'abord produit des cartographies de l'espace social représentant les catégories de J. Porte, puis elle a accompagné les choix visant à repositionner certaines catégories lors de la refonte de façon à occuper au mieux cet espace. Ainsi, les artistes, qui faisaient partie d'une catégorie « Autre », sont intégrés au groupe des « Cadres et professions intellectuelles supérieures » en raison de leur capital et de leur légitimité culturels (bien que non certifiés), de même que certaines professions intellectuelles (les journalistes et publicistes notamment) qui étaient auparavant classées avec les cadres moyens. Dans la version de 1982, le

58 - A. DESROSIÈRES, « Une rencontre improbable... », art. cit.

59 - Pierre BOURDIEU *et al.*, *Travail et travailleurs en Algérie : données statistiques*, Paris / La Haye, Mouton et Cie, 1963.

regroupement des catégories suit ainsi un principe hiérarchique selon le volume total de capital qui repose davantage, pour les unes, sur le capital économique (cadres administratifs et ingénieurs d'entreprise, agents de maîtrise, techniciens et professions intermédiaires administratives ou commerciales d'entreprise) et, pour les autres, sur le capital culturel (professeurs et professions scientifiques, professions de l'information, de l'art et des spectacles, instituteurs et assimilés, professions intermédiaires de la santé et du travail social). Le positionnement des professions libérales, pourtant le plus souvent non salariées, dans le groupe des cadres correspond à cette même logique, puisqu'elles cumulent hauts niveaux de diplôme et de revenus. Et si la note présentant les réflexions autour du positionnement des agents de maîtrise indique qu'il n'y a pas de « bonne solution ⁶⁰ », l'option finalement retenue (classement au sein des professions intermédiaires et non plus des ouvriers) est de fait cohérente avec une lecture en termes de volume total de capital.

À cet égard, on peut considérer que l'arrimage aux catégories du droit, présenté comme un des principes fondamentaux de la refonte, est en partie subordonné à cette lecture sociologique de l'espace social. Le classement de certaines professions en témoigne, comme celui d'agents de catégorie A du secteur du travail social ou de l'enseignement dans le groupe des professions intermédiaires ou, inversement, celui déjà cité des artistes au sein des cadres et professions intellectuelles supérieures ⁶¹. C'est avec l'espace social de *La distinction* de P. Bourdieu en tête ⁶², et en combinant graphiques et analyses résultant des groupes de travail ayant examiné les découpages possibles du social dans un domaine d'emploi limité ⁶³, que la nomenclature d'ensemble a été reconstruite.

Le second héritage de P. Bourdieu tient à une exigence de réflexivité qui invite les statisticiens non plus seulement à utiliser leurs catégories, mais à les prendre pour objet. Cette exigence instillée par le sociologue aux statisticiens depuis son expérience d'enseignant à l'école de l'INSEE est particulièrement visible au début de l'article « Les mots et les chiffres ⁶⁴ », le premier qu'A. Desrosières et L. Thévenot ont consacré à la nomenclature. Elle s'y traduit par une théorisation

60 - INSEE, « Éléments d'appréciations pour le choix du rattachement des contremaîtres au groupe des professions intermédiaires ou à celui des ouvriers dans la nouvelle nomenclature des CSP », note n° 215/NEF, 9 juin 1981.

61 - Il convient toutefois de ne pas opposer strictement mise en adéquation des catégories statistiques avec les catégories juridiques et respect d'une représentation de l'espace social héritée de P. Bourdieu : ces orientations et/ou principes ont tous deux guidé la refonte et conduit souvent aux mêmes classements.

62 - Pierre BOURDIEU, *La distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Éd. de Minuit, 1979.

63 - La première note présentée au CNS distingue comme premiers domaines examinés l'électricité et l'électronique, la gestion des entreprises, le commerce et les services informatiques, etc., INSEE, « Vers un système cohérent... », note cit., p. 46.

64 - A. DESROSIÈRES et L. THÉVENOT, « Les mots et les chiffres... », art. cit., p. 49-55. Cet article s'est appuyé sur une note plus détaillée également signée d'Alain DESROSIÈRES et Laurent THÉVENOT, « Catégories socio-professionnelles et étude des inégalités sociales », INSEE, note n° 029/NEF, 29 nov. 1978.

de la nomenclature socio-professionnelle, proposée après que soit analysée l'opposition entre classifications « naturelles » et classifications « logiques » : selon ces deux auteurs, les premières, d'orientation le plus souvent réaliste et stéréotypique, celles du taxinomiste vulgaire, ne posent pas de problème pratique de codage, car elles sont en phase avec la réalité mais comprennent des principes de construction implicites qu'il convient donc de dévoiler ; les secondes, plus souvent nominalistes et critérielles, sont celles du taxinomiste savant, leurs principes sont explicites mais leur écart avec la réalité peut poser des problèmes de codage qu'il convient de déceler. Les deux types de nomenclature étant symétriquement critiquables, la démarche suivie dans le cadre de la refonte se veut prudente : elle penche toutefois du côté « réaliste », car il semble difficile aux auteurs de se passer, en pratique comme en théorie, des classements indigènes qui de toute façon se « retrouveraient intégrés aux nomenclatures d'apparence logique⁶⁵ ». S'agissant de la nomenclature d'inspiration ou d'orientation « naturelle » qu'est la nomenclature socio-professionnelle, l'attention est portée à ses principes cachés : par le biais de l'approche généalogique qui permet de mettre en évidence les lignes de clivage historiquement construites, mais aussi en s'intéressant en tant que tel au matériau premier servant au classement (les appellations d'emploi).

À la différence des années 1950, les appellations d'emploi ne sont pas ici considérées comme des contraintes mais comme des opportunités de connaissance et des appuis pour établir une théorie de la nomenclature, contre les aspirations théoriciennes : « cette matière imposée, résultant de classements sociaux antérieurs, est souvent plus pertinente [...] qu'un objet construit *in abstracto* par le statisticien à partir de critères logiques⁶⁶ ». Les appellations d'emploi présentent un intérêt en soi : elles sont considérées comme des lieux symboliques autour desquels s'opèrent des « luttes de classement » ; on étudie leur solidité relative⁶⁷, les critères associés aux « appellations contrôlées » (tels les titres scolaires), l'épaississement des « zones frontalières », les endroits où « la nomenclature travaille ». Cette attention au langage inscrit très explicitement la démarche suivie lors de la refonte dans ce que Christian Topalov a qualifié de « sociologie des classements sociaux⁶⁸ » et qui a été développée par P. Bourdieu et ses collègues à partir des années 1975⁶⁹.

65 - A. DESROSIÈRES et L. THÉVENOT, « Les mots et les chiffres... », art. cit., p. 54.

66 - A. DESROSIÈRES et L. THÉVENOT, « Catégories socio-professionnelles... », note cit., p. 5.

67 - Cette caractéristique des appellations d'emploi a été examinée à partir d'un rapprochement au niveau individuel de 17 000 bulletins du recensement de 1975 et de l'enquête sur l'emploi conduite la même année. La stabilité ou, à l'inverse, la variabilité des professions déclarées dans les deux sources ont été utilisées comme des indicateurs de ce qu'une appellation est plus ou moins « solide » ou « dure » dans l'espace des mots.

68 - Christian TOPALOV, « Un paysage intellectuel renouvelé », in R.-M. LAGRAVE et P. ENCREVÉ (dir.), *Travailler avec Pierre Bourdieu, op. cit.*, p. 195-207.

69 - Notamment L. BOLTANSKI, *Les cadres...*, *op. cit.*

Un laboratoire de la sociologie pragmatique

Si la refonte de la nomenclature et la théorisation qui l'accompagne s'inscrivent principalement dans le cadre sociologique développé par P. Bourdieu, elles présentent certaines orientations annonçant la sociologie pragmatique. Il convient de se garder d'éventuels effets d'optique que favoriserait une lecture rétrospective, mais les documents de la refonte semblent bien attester d'une inflexion qui se lit notamment dans l'attention portée aux procédures de codage et aux appellations d'emploi : il s'agit alors, en premier lieu, du souhait de quitter l'univers savant des catégories pour aller voir *en pratique* le travail de production statistique, depuis les déclarations des personnes enquêtées jusqu'à leur codage et leur utilisation ; de façon parallèle, bien qu'un peu plus tardivement, on observe une analyse des appellations d'emploi qui ne se limite plus à une interprétation en termes de langage d'institution et met en évidence une pluralité de registres sur lesquels, aux différents niveaux de l'espace social, les professions s'appuient pour faire valoir leur existence.

La première des deux orientations pragmatiques peut être qualifiée de « retour à l'usine » des statisticiens en charge de la refonte de la nomenclature, particulièrement d'A. Desrosières et L. Thévenot⁷⁰. Le contexte des années 1970, avec un travail encore fortement industrialisé et de nouvelles générations de statisticiens soixante-huitards à l'écoute des « petites mains » de la statistique, pèse fortement dans cette attention portée à la « chaîne de production », expression que l'on retrouve à de très nombreuses reprises dans les notes de la refonte. Vingt ans après la mise en place d'une « organisation scientifique du travail » de production statistique⁷¹, qui voyait les statisticiens publics rester quai Branly⁷², l'ambiance industrielle reste très forte dans les services de l'INSEE. Même si l'exécution des tâches a gagné en rapidité avec l'informatique (qui a remplacé la mécanographie), les effectifs demeurent importants en raison du nombre croissant d'enquêtes. Et le travail sur écran se développant, la question de la pénibilité s'impose, comme ailleurs dans la société⁷³. La production d'informations statistiques est encore à l'époque une industrie de main-d'œuvre du tertiaire, comme l'indique la création en 1977 du service « Organisation et méthodes de production » à l'INSEE. La nomenclature socio-professionnelle, parce que son chiffrement est une des opérations les plus exigeantes et coûteuses, est au cœur de ces préoccupations. C'est dans ce cadre

70 - Le premier est allé voir les ateliers de chiffrement du recensement de 1975 (A. DESROSIÈRES, « Éléments pour l'histoire... », art. cit., p. 189), alors que le second a réalisé un travail spécifique sur les enquêteuses et la passation des enquêtes, en plus d'avoir observé les ateliers de chiffrement.

71 - P. CHAMPSAUR (dir.), *Cinquante ans d'INSEE...*, op. cit., p. 43 et 55.

72 - *Ibid.*, p. 56.

73 - Voir, par exemple, le récit de la grève des dactylo-codeuses de Nantes en 1980, *ibid.*, p. 137 ; plus largement, voir Michel GOLLAC et Serge VOLKOFF, *Les conditions de travail*, Paris, La Découverte, 2007.

que l'équipe en charge de la refonte s'intéresse plus spécifiquement à la chaîne de production. Mais ses membres le font en sociologues, non en simples méthodologues ou responsables de production. La conclusion de la note de L. Thévenot intitulée « Incertitudes de mesure et conditions de recueil des données : l'exemple des variables professionnelles » illustre la posture adoptée :

Rares sont les occasions où la statistique se voit, aussi brutalement que dans la collecte des données, confrontée à son objet. Les attendus méthodologiques qui émaillent les travaux d'étude ne concernent généralement qu'une petite partie de la chaîne statistique, celle qu'on a su théoriser, qu'il s'agisse du tirage de l'échantillon ou de l'analyse des informations recueillies. Les données sont alors construites et tout un ensemble de présupposés théoriques leur sont incorporées, par l'effet de règles pratiques. Le reste du dispositif de mesure est souvent laissé dans l'ombre comme si, en produisant des ratés inévitables, il venait cruellement rappeler au théoricien ses attaches avec l'empirique. Une démarche scientifique exige au contraire une étude attentive de ces « ratés » apparents pour réduire l'inexplicable, et en tirer des conclusions quant à l'interrogation qu'on a adressée au réel⁷⁴.

Dans ce passage, on voit poindre des éléments qui seront plus spécifiquement développés dans le programme de la sociologie de L. Boltanski et L. Thévenot : la volonté d'éclairer et de théoriser la pratique par rapport aux composantes plus nobles du travail statistique ; l'attention portée aux « petits », avec notamment une référence appuyée au « travail très subtil d'assimilation et de synthèse qu'opèrent les chiffreuses qualifiées [...] qu'il est inconcevable d'informatiser⁷⁵ » ; enfin, le rôle des « ratés » qui peut évoquer l'attention portée plus tard aux « affaires » et autres « causes », et aux principes de justice qu'ils révèlent.

Cette orientation témoigne en premier lieu d'une opposition par rapport aux habitudes de travail des statisticiens publics, en ingénieurs et méthodologues qu'ils sont, attachés aux théories et souhaitant corriger les erreurs ou les biais⁷⁶. Mais elle traduit plus implicitement, et de façon encore peu théorisée, une prise de distance par rapport au cadre de la sociologie de P. Bourdieu en présentant des éléments communs avec le programme des *science studies* de la seconde moitié des années 1970⁷⁷. En effet, l'importance accordée aux pratiques et aux acteurs

74 - INSEE, « Incertitudes de mesure et conditions de recueil des données : l'exemple des variables professionnelles », note n° 057/NEF, 17 sept. 1979, p. 29.

75 - *Ibid.*, p. 22. Cette lecture de l'origine de la sociologie pragmatique est en partie retracée par Luc BOLTANSKI et Laurent THÉVENOT dans l'avant-propos à *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard, 1991, notamment p. 14 sq.

76 - Le texte de Laurent THÉVENOT, « Un emploi à quel titre ? L'identité professionnelle dans les enquêtes statistiques », in *Archives et documents*, vol. XXXVIII, *Les catégories socioprofessionnelles et leur repérage dans les enquêtes. Études méthodologiques*, Paris, INSEE, 1981, p. 9-39, oppose explicitement la « logique du statisticien » et la « pratique des enquêtes ».

77 - Sans oublier toutefois l'attention pragmatique existante dans les travaux du sociologue. Voir, par exemple, Pierre BOURDIEU, *Esquisse d'une sociologie de la pratique*, Genève, Droz, 1972.

s'accompagne d'une démarche compréhensive empreinte d'une volonté de symétrie, qui ne vise pas directement à un dévoilement de formes de domination qui s'imposeraient, sans qu'ils en aient conscience, aux acteurs du codage social et qui s'éloigne de la méthode critique. Il s'agit de comprendre comment les différents acteurs interviennent en pratique dans la production et la construction des données. Plusieurs fois, d'ailleurs, dans les notes rédigées dans le cadre de la refonte, on retrouve la description des « différents maillons de la chaîne », comme autant d'acteurs mis sur le même plan⁷⁸.

Dans la refonte, l'attention ne se limite pas aux pratiques des agents, elle porte aussi de façon centrale sur la matière qu'ils manipulent, à savoir les appellations d'emploi. L'analyse proposée par L. Thévenot et A. Desrosières s'écarte progressivement d'une lecture en termes de langage d'institution et de luttes de classement. Dès l'introduction de la note, ils s'inscrivent explicitement dans ce cadre d'analyse: il y est précisé que « ce domaine [des professions de la santé] permet [...], mieux qu'aucun autre sans doute, d'analyser les moyens variés dont disposent les groupes professionnels pour produire leur identité (dans les luttes sur le nom ou la délimitation des attributions et des prérogatives)⁷⁹ ». Mais le schéma de synthèse proposé en conclusion est emblématique des déplacements qui s'esquissent: la topographie des professions médicales s'appuie sur des « pôles » (l'art médical, la science, la technique, l'animation, la psychologie, le *nursing*, l'assistance, l'hygiène, la fabrication) qui ne sont pas simplement ordonnés. La composante hiérarchique (verticale) est certes présente, qui va de pair avec la stabilité observée dans la manière de déclarer sa profession: les médecins se déclarent toujours comme tels parce que leur appellation est triplement appuyée sur l'art médical, la science et la technique; d'autres, qui ne disposent pas des mêmes appuis, sont déclarées de façon moins stable. Mais, sur la dimension horizontale, on voit par exemple se positionner plus bas, pratiquement sur une même ligne, la technique, le *nursing*, la psychologie et l'animation, qui ne sont pas explicitement ordonnés. Ce qui guide la distinction entre ces pôles est d'une autre nature que la distribution des espèces, économiques ou culturelles, de capitaux détenus, sans que cette nature ne soit encore tout à fait explicite. Nulle trace d'une topographie renvoyant à un espace social à deux dimensions, ni même à un espace disposant d'un ordre ou d'une métrique.

Le texte « Un emploi à quel titre ? » s'écarte plus nettement encore d'une analyse en termes de luttes de classement pour proposer une nouvelle grille de lecture de l'espace des appellations de profession⁸⁰. L. Thévenot y présente différentes

78 - Par exemple L. THÉVENOT, « Un emploi à quel titre?... », art. cit., p. 12, où l'on est invité à suivre dans l'analyse « un fil conducteur simple, celui de la chaîne des opérations statistiques nécessaires à la collecte des données sur la situation professionnelle ». Suit une « énumération sommaire des différents maillons de la chaîne » avec les personnes enquêtées, les chiffreuses, les statisticiens, les représentants des groupes professionnels.

79 - INSEE, « Projet de classification des professions de la santé et du travail social », note n° 078/NEF, 18 déc. 1980, p. 3; schéma p. 43.

80 - L. THÉVENOT, « Un emploi à quel titre... », art. cit.; A. DESROSIÈRES et L. THÉVENOT, *Les catégories socio-professionnelles...*, op. cit.. Certains des passages de ce texte seront publiés

manières de comprendre ce qu'est une appellation d'emploi « solide ». Ce ne sont pas tant les luttes de classement que la pluralité des registres selon lesquels elles s'opèrent qui constitue la nouveauté⁸¹. Les professions les plus stables, celles qui sont toujours (ou presque) déclarées de la même manière dans le recensement et dans l'enquête emploi, relèvent de trois registres principaux : l'art, l'État, le métier. On trouve ici en germe *Les économies de la grandeur*, avec différentes manières d'être « grand » : grâce au « don », l'habileté naturelle des artistes, médecins ou avocats ; par la charge ou l'office que l'on acquiert de l'État et que l'on exerce avec le contrôle du droit ; enfin, au travers du métier que l'on apprend⁸².

La refonte de la nomenclature socio-professionnelle apparaît comme un observatoire privilégié d'un glissement au sein de la sociologie française. D'autres traces d'évolutions conduisant à la sociologie pragmatique peuvent se repérer lors de cette période, que nous ne détaillons pas ici : l'observation des luttes de classement, là encore plurielles, qui ont lieu dans les groupes de travail qui se sont réunis domaine d'activité par domaine d'activité⁸³ ; le module de formation à la nouvelle nomenclature des agents en charge du codage, qui a pris la forme d'un jeu élaboré par L. Boltanski et L. Thévenot visant à rapprocher, en pratique, catégorisations ordinaires et savantes⁸⁴.

Esprit et usages de la nomenclature refondue

La refonte de la nomenclature, initiée dans un cadre administratif, s'est progressivement transformée pour devenir un lieu d'expérimentation de courants sociologiques en pleine reconfiguration ou en plein développement. Et, à l'issue de la refonte, en 1982, elle apparaît comme un objet hybride du point de vue de son inspiration comme de son interprétation. Ses usages ultérieurs en rendent compte.

Les premières présentations de la nomenclature, que ce soit dans la revue *Économie et statistique* ou dans le volume de *Données sociales*, mettent très explicitement en avant son lien avec l'espace social à deux dimensions de la sociologie de P. Bourdieu. Dans *Données sociales*, la nouvelle nomenclature est, par exemple, représentée par un espace où les différentes catégories socio-professionnelles sont

dans Laurent THÉVENOT, « L'économie du codage social », *Critiques de l'économie politique*, 23-24, 1983, p. 188-222.

81 - On peut mesurer ici l'influence de plusieurs auteurs ayant travaillé à cette période la notion de pluralité, comme par exemple Michel Foucault ou Ian Hacking relisant Alistair Crombie.

82 - Luc BOLTANSKI et Laurent THÉVENOT, *Les économies de la grandeur*, Paris, PUF, 1987.

83 - La santé et le travail social en sont un exemple, dont A. DESROSIÈRES et L. THÉVENOT, *Les catégories socio-professionnelles...*, *op. cit.*, rend compte.

84 - Ce jeu a donné lieu à la formation de près de 500 personnes et a ensuite été analysé en lien avec des travaux de psychologie sociale, Luc BOLTANSKI et Laurent THÉVENOT, « Finding One's Way in Social Space: A Study Based on Games », *Social Science Information*, 22-4/5, 1983, p. 631-680. Ses apports sont également présentés dans A. DESROSIÈRES et L. THÉVENOT, *Les catégories socio-professionnelles...*, *op. cit.* Il fait l'objet actuellement d'adaptations dans le cadre des travaux visant à élaborer une nomenclature socio-économique européenne.

identifiées par des photographies figurant des professions types, des professeurs d'université, médecin ou PDG en « haut » (du pôle culturel au pôle économique) jusqu'aux mineurs de fond ou travailleurs immigrés en « bas »⁸⁵. Mais cette filiation s'estompe progressivement, comme en témoigne par exemple l'ouvrage de synthèse qu'A. Desrosières et L. Thévenot consacrent à la nomenclature en 1988 : elle y apparaît autant comme un instrument reflétant un empilement de strates historiques des manières de catégoriser le social à partir du travail que comme un moyen d'analyser les inégalités sociales. Les apports de la nomenclature à la compréhension de l'espace social ne font l'objet que d'un court dernier chapitre quand les réflexions plus générales, de nature historique, pratique ou politique, sur la nomenclature occupent les trois premiers.

De nouvelles manières d'utiliser la nomenclature, qui font référence aux travaux de la sociologie pragmatique, se développent : parmi les statisticiens publics ayant des liens avec la recherche en sciences sociales, Francis Kramarz propose une analyse des libellés de profession se référant aux économies de la grandeur⁸⁶, et Éric Maurin, dans un projet de communication à un colloque sur les classes sociales, présente une relecture de l'évolution socio-professionnelle à partir du cadre théorique de l'économie des conventions⁸⁷. Parce qu'elle renvoie, au travers des PCS, à des organisations marchandes, industrielles ou encore domestiques du travail, la nomenclature peut être lue comme une mosaïque des cités correspondantes, plus ou moins marquées en tel ou tel endroit de l'espace socio-professionnel.

De leur côté, L. Boltanski et L. Thévenot prennent plus explicitement leurs distances avec les catégories instituées, et notamment les catégories statistiques. Ainsi qu'ils l'écrivent sous la forme d'un manifeste dans l'ouverture à *De la justification* : « Les lecteurs de cet ouvrage pourront ressentir une certaine gêne à ne pas rencontrer dans les pages qui suivent les êtres qui leur sont familiers. Point de groupes, de classes sociales, d'ouvriers, de cadres, de jeunes, de femmes, d'électeurs, etc., auxquels nous ont habitués aussi bien les sciences sociales que les nombreuses données chiffrées qui circulent aujourd'hui sur la société. » Mais il ne faut pas détacher la citation de sa suite, puisqu'immédiatement une précision

85 - INSEE, *Données sociales*, Paris, 1984, p. 1-2. On remarquera incidemment que la distinction entre capitaux culturel et économique s'efface là où ils font défaut pour laisser place à d'autres formes de clivage.

86 - Francis KRAMARZ, « Déclarer sa profession », *Revue française de sociologie*, 32-1, 1991, p. 3-27.

87 - D'après lui, les intuitions suivies dans la refonte de 1982 pour regrouper les professions renvoient, de façon implicite mais en réalité centrale, à différents registres résumant, au travers des organisations de travail, les manières de prendre les décisions, justifications, formes de légitimité et évaluations du et au travail. En conclusion, il propose une relecture « pragmatique » de l'évolution de la structure socio-professionnelle entre 1982 et 1990 en indiquant qu'elle tend à montrer, avec ses termes, que les « CS qui augmentent sont celles qui correspondent à des registres de justification et d'évaluation subjectifs, plutôt qu'objectifs, affectifs et esthétiques plutôt que rationnel ou technique », ÉRIC MAURIN, « La nomenclature française des catégories socio-professionnelles : une interprétation », projet de communication au colloque *Class Analysis*, Oxford, Crest/Nuffield College, déc. 1993.

essentielle est ajoutée permettant de comprendre la posture adoptée : « Point encore de ces personnes sans qualité que l'économie nomme des individus [...]. Point non plus de ces personnages grandeur nature que les formes les plus littéraires de la sociologie, de l'histoire, de l'anthropologie transportent dans l'espace du savoir scientifique »⁸⁸. Ce qui est visé par les auteurs, ce sont les situations et la manière qu'ont les acteurs de les qualifier. Les catégories ne sont pas rejetées au détriment des individus et des personnes, elles deviennent des objets dont il faut comprendre les logiques de construction, d'appropriation ou de rejet.

Dans une perspective pragmatique telle que celle développée par L. Boltanski et L. Thévenot, la nomenclature socio-professionnelle peut être considérée de deux manières : comme un instrument reflétant diverses pratiques de justification des acteurs (à travers les cités) que l'on peut trouver dans les organisations de travail, nous l'avons vu ; mais aussi comme un mode de connaissance du monde social emblématique d'une seule d'entre elles (la « cité industrielle ») quand la monographie renvoie davantage à la « cité domestique »⁸⁹. Plus précisément, s'agissant d'un instrument de la statistique publique et aussi parce que le droit, au travers des distinctions entre salariés et non-salariés ainsi que des grilles de classification conventionnelles, y occupe une place majeure depuis la refonte de 1982, la nomenclature peut être considérée comme caractéristique de l'hybridation entre cités industrielle et civique.

Par principe de symétrie et à l'issue d'une opération de déconstruction qui rend difficile leur usage, les catégories et données statistiques sont mises à distance dans l'écriture et la pratique de la sociologie pragmatique et de l'économie des conventions, sa parente, ce qui dénote plus largement une orientation singulière de toute une génération de statisticiens économistes formés aux mathématiques⁹⁰. Plus spécifiquement, avec le développement de cette sociologie, il y a un basculement du statut de la nomenclature socio-professionnelle qui, d'outil figurant un principe premier d'analyse des inégalités sociales, devient un outil composite reflétant différents types d'inégalités, construites au fil de l'histoire, puis un outil associé à seulement l'une d'entre elles. La relativisation d'une lecture classiste du monde associée à la cité industrielle-civique, et avec elle du droit du travail qui l'accompagne, est clairement posée dans les premiers temps de la sociologie pragmatique.

En parallèle de ce mouvement, la sociologie de P. Bourdieu se détourne aussi (bien que dans une moindre mesure) des statistiques et catégories instituées, du moins d'un point de vue théorique qui témoigne d'une orientation critique à l'égard de l'État, dont les catégories statistiques sont un des reflets : à la déconstruction par le « bas » de la sociologie pragmatique (à travers les pratiques de fabrication, d'appropriation, d'évaluation des acteurs) répond ainsi une déconstruction par le « haut » des catégories, en tant que catégories officielles⁹¹. Comme c'est à partir

88 - L. BOLTANSKI et L. THÉVENOT, *De la justification...*, *op. cit.*, p. 2.

89 - *Ibid.*, p. 22.

90 - Si l'on inclut les fondateurs des courants de l'économie des conventions, A. DESROSIÈRES, « Les origines statisticiennes... », art. cit.

91 - A. DESROSIÈRES, « Une rencontre improbable... », art. cit.

de la fin des années 1980 que l'utilisation de la nomenclature décline dans les publications de la statistique publique⁹², il est tentant de voir dans l'évolution des pratiques de recherche de ces courants sociologiques les « causes » du déclin de l'usage des catégories socio-professionnelles. Ce serait implicitement lier le devenir de la nomenclature à ces deux seuls courants de la sociologie. La rénovation conduite à la fin des années 1990 montre que d'autres facteurs expliquent les évolutions à l'œuvre.

Audit et rénovation (1995-2001) : processus administratif et tentations théoriques

Après plus d'une dizaine d'années durant lesquelles la nomenclature des PCS de 1982 a été utilisée dans un ensemble toujours plus vaste de sources, notamment des fichiers administratifs d'entreprises, une réflexion est engagée à l'INSEE. Elle prend la forme d'un premier audit en 1995 qui vise à répondre aux interrogations nées des limites et imperfections que révèlent ces utilisations⁹³ : elles portent sur la cohérence des données entre les différentes sources (ménage et entreprise), la coordination avec les autres nomenclatures existantes et l'apparition de nouveaux métiers.

Comme vingt ans plus tôt, les motivations sont de nature méthodologique et technique et proviennent en premier lieu d'observateurs du marché du travail confrontés à une conjoncture dégradée de l'emploi. Mais le contexte est bien différent de celui des années 1970, avec un processus sans ambition théorique affichée et dont la conduite reste empreinte d'une tonalité résolument administrative. Alors que la sociologie s'interroge sur la pertinence de la nomenclature pour rendre compte des inégalités sociales, des propositions théoriques sont portées au sein de l'INSEE, mais de façon périphérique au travail de la mission de rénovation. Ces propositions, dans leur contenu, témoignent de la diffusion des méthodes de régression (*l'econometric turn*, selon l'expression utilisée par exemple par Emmanuel Pierru et Alexis Spire⁹⁴). En effet, ces méthodes exigent que les variables utilisées soient de « bonnes » variables, c'est-à-dire qu'elles soient ou puissent être considérées comme des mesures (si possible continues) d'une dimension théorique, ce qui supposerait de revenir sur les principes affirmés lors de la refonte de 1982.

Une telle révolution n'aura pas lieu, malgré une convergence d'intérêt avec certains acteurs patronaux qui, s'appuyant sur l'évolution du droit, tentent de peser sur la redéfinition des catégorisations statistiques. La mission de rénovation (1996-2001) qui fait suite au premier audit se limite à une évolution du niveau détaillé de la nomenclature, laissant inchangées les catégories socio-professionnelles, alors qu'un deuxième audit (1998-1999), consacré aux usages de la nomenclature,

92 - E. PIERRU et A. SPIRE, « Le crépuscule des catégories... », art. cit.

93 - INSEE, « Lettre de mission. L'usage de la nomenclature des professions et des catégories socio-professionnelles », note n° 296/B005, 25 avr. 1995.

94 - E. PIERRU et A. SPIRE, « Le crépuscule des catégories... », art. cit.

rappelle l'importance de ces catégories pour ses principaux utilisateurs (dans l'administration, la recherche comme dans le secteur privé). C'est sa conclusion qui explique pourquoi la nomenclature n'a finalement été que peu modifiée. Sans doute convient-il toutefois d'ajouter, comme explications possibles de ce quasi *statu quo*, l'aura toujours forte du travail effectué quinze ans auparavant, les limites des propositions d'architecture ou de regroupement alternatif formulées et le conservatisme de l'administration statistique.

Dans ce contexte, le développement de la sociologie pragmatique et l'évolution de la sociologie critique ne semblent avoir eu que peu de liens avec la nomenclature socio-professionnelle. S'il est acquis que ces courants sociologiques ont accompagné de nouvelles manières de faire de l'histoire et ont pesé sur le choix des objets et des méthodes adoptées en sociologie⁹⁵, ils ne furent pratiquement pas visibles dans la mission de rénovation. Seuls certains travaux portant sur l'évolution des libellés de profession et les procédures de codage renvoient plus ou moins explicitement à certaines analyses conduites lors de la refonte⁹⁶. Si ces sociologues ont accompagné le déclin du modèle des classes sociales, c'est d'abord en décrivant ce processus et en le donnant à penser qu'en le promouvant, ou en le permettant.

Modernisation de l'Institut et processus administratif

Lorsque s'engage la rénovation de la nomenclature, l'INSEE est lancé dans un programme de modernisation qui fait suite à un audit de gestion réalisé en 1990, ayant notamment pointé la redondance des fichiers, des enregistrements et des nomenclatures⁹⁷. Le développement de la micro-informatique bouleverse les manières de produire des données statistiques, que ce soit dans la collecte, le chiffrage ou l'exploitation. Ce choc technologique a des conséquences importantes dans l'évolution de la nomenclature, parce qu'il modifie les réflexions sur la collecte et le codage des déclarations de profession et permet une mise en œuvre généralisée des méthodes de régression. L'ouverture vers les acteurs économiques, et notamment l'entreprise, constitue une autre orientation forte de l'Institut, qui s'accompagne du développement de la micro-économie, par exemple celle s'intéressant au travail et à l'emploi⁹⁸. S'agissant des statistiques démographiques et sociales, la mobilisation des fichiers administratifs (Déclaration annuelle des données sociales [DADS]) se développe et des gains de productivité sont recherchés

95 - N° spécial « Histoire et sciences sociales, un tournant critique », *Annales ESC*, 44-6, 1989 ; Bernard LEPETIT, « Histoire des pratiques, pratiques de l'histoire », in B. LEPETIT (dir.), *Les formes de l'expérience. Une autre histoire sociale*, Paris, Albin Michel, 1995, p. 9-22.

96 - Voir, par exemple, Guillaume BURNOD et Alain CHENU, « Les représentations ordinaires de la division du travail. Une étude fondée sur les déclarations de profession », in P.-M. MENGER (dir.), *Les professions et leurs sociologues*, Paris, Éd. de la MSH, 2003, p. 119-131.

97 - P. CHAMPSAUR (dir.), *Cinquante ans d'INSEE...*, op. cit., p. 202.

98 - *Ibid.*, p. 190.

alors que sont créées des directions d'administration centrale dans les ministères du Travail (la DARES en 1993) ainsi que de la Santé et des Affaires sociales (la DREES en 1998), et alors que le Conseil national de l'information statistique (CNIS), qui a remplacé le CNS, prend une place croissante dans la coordination des opérations statistiques.

Le processus d'audit et de rénovation de la nomenclature socio-professionnelle est porté par sept personnes entre avril 1995 et mars 2000, date qui marque la présentation de la première version de la nomenclature au CNIS⁹⁹ : quatre font partie de l'inspection générale de l'Institut (Jean-Marie Callies et Jean-Michel Rempp, Hedda Faucheux et Guy Neyret), deux occupent des postes de chargés de mission pour cette occasion (Alain Ferragu et Denis Bresson), le dernier (Jean-David Fermanian) étant le chef de la section « Profession-qualification et formation » de la division « Emploi ». À l'exception de celui-ci, qui a une trentaine d'années quand est installé, au CNIS, le groupe de rénovation de la PCS dont il est le rapporteur général de 1996 à 1999, tous sont proches de la retraite. Aucun n'est spécialiste des nomenclatures sociales et leurs carrières passées ou ultérieures ne sont pas orientées vers la recherche en sociologie.

Contrastant avec la refonte de 1978-1981, cette mission de rénovation reste de nature essentiellement administrative¹⁰⁰. Du point de vue de l'organisation, un strict parallèle peut en revanche être établi entre les deux périodes. À l'issue du rapport d'audit de J.-M. Callies, est décidée la création d'un groupe du CNIS associant experts de l'administration et partenaires sociaux. Il a pour mandat d'assurer la gestion et, à terme, la rénovation de la PCS, et prévoit un vaste programme de concertations conduit entre juin 1996 et mars 2000, avec un secrétariat assuré par l'INSEE¹⁰¹.

99 - Avant une seconde version, présentée au CNIS en octobre 2001, après qu'un examen attentif des possibilités d'implémenter la version de mars 2000 dans l'enquête sur l'emploi a amené à revenir sur de nombreuses créations de rubriques, INSEE, « Compte rendu de la réunion du 12 octobre 2001 devant la formation 'Emploi, Revenus' du CNIS », note n° 001/D130. Cette version est celle en vigueur depuis 2003.

100 - En dehors des documents officiels de présentation de la nouvelle nomenclature, dite PCS 2003, aucun article de synthèse n'a été publié qui retrace le travail de rénovation ou présente la nouvelle nomenclature. Seul est publié partiellement l'audit de Guy NEYRET et Hedda FAUCHEUX, « Extraits du rapport 'Évaluation de la pertinence des catégories socio-professionnelles' », in A. KIEFFER, M. OBERTI et E. PRETECEILLE (dir.), n° spécial « Enjeux et usages des catégories socio-professionnelles en Europe », *Sociétés contemporaines*, 45/46-1/2, 2002, p. 131-155.

101 - Quatre réunions plénières comptant en moyenne une quarantaine de membres ont été tenues par un entre mai 1996 et mars 2000. Les différentes réunions furent l'occasion de discussions autour de l'avancement des travaux conduits sous-groupe par sous-groupe (« Employés », « Classements conventionnels », etc.) ainsi que des consultations sectorielles opérées à la fin de la mission de rénovation. Voir INSEE, « Mandat du groupe de travail 'Rénovation de la PCS' », note n° 271/D130, 11 juin 1996.

Nouvelles demandes des spécialistes de l'emploi

Comme en 1978, les interrogations initiales formulées dans la lettre de mission d'avril 1995 portent sur l'articulation des différentes nomenclatures existantes en matière d'emploi¹⁰². Les débats sur la qualification du travail ne sont certes plus posés dans les mêmes termes que dans les années 1970 : ils s'inscrivent dans une réflexion plus large sur les moyens de lutter contre un haut niveau de chômage. Mais l'audit sur la nomenclature témoigne d'un retour en force des méthodologues et des spécialistes du fonctionnement du marché du travail. Il leur fournit l'occasion de revenir sur le choix fait en 1982 d'articuler les niveaux auparavant disjoints des professions et des catégories socio-professionnelles, c'est-à-dire de subordonner l'analyse du travail et de l'emploi, le *professionnel*, à une ambition plus large de description du *social*.

Lors d'une réunion préparatoire à la mise en place du groupe, M. Cézard et M. Gollac, qui avaient participé à la refonte, expriment très explicitement leur sentiment de voir l'histoire se répéter¹⁰³. Les mêmes questions que vingt ans auparavant sont posées, avec la recherche d'une meilleure cohérence des nomenclatures existantes en matière d'emploi et le souhait de disposer de procédures de chiffrage homogènes. Des motivations méthodologiques sont avancées : depuis le début des années 1980, dans un contexte marqué par l'automatisation, chaque responsable de source statistique a adopté sa propre manière de coder les catégories socio-professionnelles et l'extension de l'information aux sources « entreprise » a entraîné des difficultés spécifiques¹⁰⁴.

Plus fondamentalement, la conjoncture dégradée de l'emploi invite à une compréhension actualisée du lien entre formation et emploi, de l'offre et de la demande de travail ainsi que des dynamiques de carrière, afin de tenter de résorber un chômage persistant. La demande d'un outil répondant à cet objectif se fait alors vive. La création de la DARES s'accompagne d'ailleurs de l'élaboration en son sein de la nomenclature des familles professionnelles, dérivée des PCS, qui suit une logique de spécialisation et de filière professionnelle et permet une analyse du lien entre emploi et formation ainsi que de la mobilité sur le marché du travail.

102 - Voir INSEE, « Lettre de mission. L'usage de la nomenclature... », note cit.

103 - Ils sont alors respectivement en poste à la DARES et chercheur au CEE. Pour M. Cézard, « le rapport Callies redécouvre finalement les questions déjà posées au moment de l'élaboration de la nomenclature » ; Michel Gollac précise quant à lui qu'« il est illusoire de chercher à élaborer une 'super-nomenclature' capable de répondre à tous les usages ; les difficultés soulignées par Jean-Marie Callies dans son audit existaient déjà à la fin des années 1970 », INSEE, « Compte rendu de la réunion du 16 avril 1996 », note n° 169/F233.

104 - Dans ces sources, le matériau premier n'est pas le même que dans les enquêtes auprès des ménages : la notion de « profession principale » demandée aux personnes est susceptible de différences systématiques avec le libellé d'emploi ou de poste déclaré par les gestionnaires de paie ou responsables des réponses aux enquêtes statistiques au sein des entreprises. Deux « sémantiques » différentes, pour reprendre l'expression du rapport d'audit, sont à l'œuvre, dont il convient de tenir compte pour obtenir des structures d'emploi comparables dans les deux types de source.

Elle sert d'appui principal aux travaux conduits à partir de la seconde moitié des années 1990 dans le cadre du groupe « Perspective des métiers et des qualifications » du Commissariat au Plan.

La DARES est, au moins dans une première phase et à plusieurs titres, un des acteurs les plus actifs du processus de rénovation. Attachée au suivi de l'emploi et du chômage par métier et qualification, elle est intéressée par une actualisation du niveau des professions qui réponde à l'évolution des emplois (apparition de nouveaux métiers, comme dans l'informatique). De surcroît, elle fait partie des services statistiques codant la répartition par groupe socio-professionnel des emplois à partir d'enquêtes conduites auprès d'entreprises et questionne la stabilité dans le temps et l'homogénéité selon les sources du classement « conventionnel » des déclarations de profession et libellés d'emploi, alors que l'architecture des grilles de classification des conventions collectives connaît d'importantes modifications depuis les années 1980.

Avec le développement de la logique des critères classant, où les grands groupes des « Cadres et ingénieurs », « Techniciens et agents de maîtrise », « Employés » et « Ouvriers » perdent en lisibilité¹⁰⁵, le principe de mise en adéquation des catégories juridiques et statistiques devient de plus en plus fragile. La DARES porte, en ce sens, une demande d'actualisation du codage des professions et catégories socio-professionnelles en fonction des catégories conventionnelles, branche par branche. Surtout, les statisticiens du ministère du Travail pèsent pour que soient désarticulés les niveaux fins et agrégés de la nomenclature : ils indiquent leur souhait d'une codification double (dans une nomenclature de métiers et dans une échelle de position salariale) afin que la « connaissance du métier puisse se mesurer indépendamment de la PCS¹⁰⁶ ». En 1997, on retrouve une proposition théorique analogue, portée par J.-M. Callies, dans une note d'orientation visant à fournir les principes de rénovation de la nomenclature détaillée des professions à partir d'une grille croisant la fonction (production, étude recherche, etc.) et la famille professionnelle¹⁰⁷. Mais, tout comme la demande de la DARES, cette note reste sans suite réelle.

Les travaux conduits les premières années par le groupe, l'audit sur les usages de la nomenclature et les perspectives d'une future réforme d'ampleur liée au programme d'harmonisation des nomenclatures au niveau européen (programme

105 - Ces grilles positionnent sur une échelle l'ensemble des emplois, classés selon des critères dits « classant », tels que le degré d'autonomie, de responsabilité, etc. Le modèle de ces grilles s'est diffusé au cours des années 1980, la première d'entre elles a fait l'objet d'un accord dans la métallurgie en 1975.

106 - Voir DARES, « L'utilisation de la PCS dans les systèmes statistiques sur l'emploi, les salaires et le marché du travail : le point de vue de la DARES », note n° JLD/n° 39/97, 7 avr. 1997, qui remet en cause la subordination du niveau des professions à celui des catégories socio-professionnelles : « La difficulté majeure provient de la structuration principale des PCS par les catégories sociales (les deux premiers chiffres de la CS) » avant de demander la scission de deux niveaux de la nomenclature des PCS.

107 - INSEE, « Vers une nomenclature des fonctions et des familles professionnelles ? », note n° 246/B005, 11 sept. 1997.

qui est toujours en cours) invitent la direction de l'INSEE à préciser, en septembre 1999, le mandat initial du groupe. Il est ainsi décidé de limiter la rénovation au niveau détaillé de la nomenclature, celui des professions, en laissant inchangé le niveau des catégories et groupes socio-professionnels.

Orientation politique et fragilité du droit

Le travail effectué dans le cadre de consultations sectorielles et du sous-groupe « Critères classant » illustre une des principales orientations du processus de rénovation conduit entre 1996 et 2000. Les consultations sectorielles témoignent d'une orientation plus politique suivie au cours de la dernière année par la mission « Rénovation de la PCS ». Rompant avec un fonctionnement de délibérations collectives et prises de décisions collégiales, diverses réunions bilatérales sont tenues au cours de l'année 1999 avec des responsables des différentes branches d'activité¹⁰⁸, essentiellement patronaux, ou avec des responsables ministériels. Elles montrent l'intérêt d'une partie des acteurs patronaux qui souhaitent, en cette seconde moitié des années 1990, revenir sur les catégories Parodi et, ainsi, sur les frontières sociales existantes depuis l'immédiat après-guerre¹⁰⁹.

Les conclusions de la réunion du 24 février 1999 réalisée avec deux représentants de l'Union des industries et des métiers de la métallurgie (UIMM) l'illustrent parfaitement. Elles indiquent, s'agissant des cadres, « que le concept est de moins en moins adapté à la réalité des secteurs d'activité couverts par l'UIMM », rappellent que « beaucoup n'ont aucun rôle d'encadrement », que « la frontière est donc peu claire avec les techniciens », dont « une partie peut accéder au régime de retraite des cadres »¹¹⁰. Ce sont les mêmes arguments que l'on trouvait déjà plusieurs années auparavant dans la brochure *Cadres-non cadres. Une frontière dépassée*¹¹¹, et qui ont ensuite conduit à l'avenant du 29 janvier 2000 de la convention collective des cadres de la métallurgie visant à inverser, à l'occasion de la réduction du temps de travail, la logique de définition des cadres¹¹².

108 - De très nombreuses branches ont été consultées. Voir INSEE, « Compte rendu de la réunion du 1^{er} mars 2000 devant la formation 'Emploi, Revenus' du CNIS », note n° 381/D130.

109 - Il convient toutefois de noter qu'à l'inverse des secteurs en pointe sur ces questions sociales à la fin des années 1990 qu'étaient la métallurgie, la pharmacie ou l'assurance, d'autres acteurs patronaux soulignèrent la pertinence et l'intérêt de la nomenclature pour catégoriser leur main-d'œuvre, notamment dans les secteurs où les petites entreprises sont nombreuses (comme dans le bâtiment), elles qui ont moins de ressources pour développer leur propre « investissement de forme », voir les comptes rendus de travaux de la mission de rénovation et les entretiens conduits par G. Neyret et H. Fauchoux.

110 - INSEE, « Compte rendu de la réunion du 24 février 1999 avec l'UIMM », note n° 13/F203, 2 mars 1999.

111 - Cette brochure a été publiée par le Think Tank patronal *Entreprise et Progrès* en 1993.

112 - Selon cet avenant, qui n'a pas été étendu et était alors contraire à la jurisprudence constante de la Cour de cassation, c'est le régime de temps de travail qui devait définir le statut « cadre » et non le statut qui devait conditionner les modalités de temps de travail.

L'objectif du syndicat professionnel de cette branche, une des plus importantes en nombre de salariés (plus de trois millions à la fin des années 1990), est à l'époque de redéfinir la catégorie des cadres, coûteuse du fait des droits catégoriels négociés depuis l'après-guerre¹¹³. Et, pour cela, un des moyens (bien que secondaire) est de tenter de brouiller les représentations statistiques existantes de la catégorie. Conscients de l'impossibilité de revenir sur la définition des grands groupes de la nomenclature à l'occasion de la procédure de rénovation, les représentants patronaux essaient d'obtenir le « reclassement » systématique au sein de la catégorie des « Techniciens » des « techniciens d'atelier » qui constituent le dernier niveau conventionnel du groupe ouvrier et étaient jusqu'alors classés comme tels dans la nomenclature socio-professionnelle. Dans un premier temps (version de mars 2000), la mission de rénovation leur donne raison, avant que le travail conduit au sein de la division « Emploi » autour du codage de la nomenclature ne revienne sur ce choix comme sur l'ensemble des transferts entre catégories qu'avait permis la première version.

Le secteur des industries pharmaceutiques constitue un autre exemple de la démarche engagée par certains acteurs patronaux qui visent à supprimer, dans le droit comme dans la statistique, la référence aux catégories Parodi. Le dossier relatif à ce secteur contient plusieurs courriers et comptes rendus de réunion ayant eu lieu entre statisticiens et responsables du syndicat professionnel. Le courrier du 15 octobre 1996, adressé à J.-M. Callies par Françoise Jubin, directrice des affaires sociales, de l'emploi et de la formation professionnelle du Syndicat national de l'industrie pharmaceutique (SNIP), rappelle que « l'industrie pharmaceutique a révisé en juin 1994 son système de classification des emplois » et que, « dans ce cadre, [la] profession ne fait plus référence aux catégories socio-professionnelles, estimant que ces notions ne reflètent plus les réalités actuelles et qu'elles préparent mal les entreprises et les salariés aux évolutions socio-économiques en cours ». Le courrier se poursuit en indiquant que « les entreprises pharmaceutiques ne pourront plus, demain, répondre [aux] enquêtes et déclarations [statistiques] » et convie les responsables de la rénovation de la PCS à une réunion pour « rechercher en commun des solutions à ce problème »¹¹⁴. Dans un courrier du 9 juillet 1997, qui fait suite à cette réunion, le responsable de la rénovation propose une « table de correspondance entre les métiers issus du répertoire [des métiers du SNIP] et la nomenclature PCS », qui, une fois validée par le syndicat, pourrait permettre aux entreprises de coder la PCS dans les enquêtes et déclarations qu'elles doivent renseigner. La table proposée tient compte du répertoire des métiers et de la grille de classification conventionnelle, dont elle propose une traduction dans la nomenclature des professions et catégories socio-professionnelles à l'aide de la description

113 - L. BOLTANSKI, *Les cadres...*, *op. cit.*

114 - L'argumentaire joint au courrier destiné aux entreprises du secteur fait une nouvelle fois référence à l'histoire de la notion de cadre (qui fait partie des « entreprises d'hier ») et son inadéquation aux « entreprises actuelles et de demain », dont la description fait plus que rappeler la « cité par projet » de L. BOLTANSKI et È. CHIAPPELLO, *Le nouvel esprit du capitalisme*, *op. cit.*

des tâches réalisées et du niveau de formation. Plusieurs échanges conduisent ainsi à préciser la manière dont les entreprises et l'INSEE peuvent établir une traduction entre la nouvelle logique conventionnelle de la branche et la logique des PCS.

Au travers des échanges entre statisticiens publics et représentants patronaux de ces deux secteurs, on mesure l'offensive d'une partie des syndicats professionnels visant à peser sur les conditions d'implémentation de la nomenclature et sur sa rénovation, pour affaiblir ce qui est perçu comme le reflet d'un monde dépassé et un obstacle à la modernisation des entreprises et aussi, bien que de façon moins affirmée, comme une ressource pour la défense d'intérêts catégoriels et les mobilisations sociales. Sont visées au travers des catégories statistiques les catégories Parodi du droit conventionnel, que certains syndicats patronaux ont tenté de dépasser par les grilles à critères classant.

Les travaux du sous-groupe « Critères classant » (requalifié « Classements conventionnels » en cours de mission¹¹⁵) montrent à la fois les problèmes posés par cette évolution et en même temps, sur ce point du moins, l'échec relatif de la tentative patronale. Ce groupe, d'orientation clairement méthodologique, vise à utiliser les classifications des emplois issues des conventions collectives afin d'améliorer le codage de la nomenclature des PCS dans les sources-entreprises telles que les DADS. L'objectif concret est, à l'image de ce qui a été fait pour l'industrie pharmaceutique, de proposer une « grille qui fasse la synthèse des diverses approches qu'on rencontre actuellement, en termes à la fois de nombre et de contenu des niveaux¹¹⁶ », et permettrait aux entreprises de positionner leur main-d'œuvre à partir de leur convention collective et aux statisticiens publics de passer de cette grille à la PCS en tenant compte des différences sectorielles. Cela suppose une « traduction » possible des langages communs des différentes conventions de branche, qui sera de fait réalisé malgré la grande hétérogénéité des conventions collectives. À l'occasion des travaux du sous-groupe, experts de l'administration du travail, chercheurs et représentants patronaux soulignent en effet majoritairement la présence toujours claire des catégories Parodi, même dans les conventions à critères classant. Comme l'indique par exemple Annette Jobert, lors de la réunion du groupe du 18 juin 1997, « les grands regroupements (ouvriers, employés, techniciens et agents de maîtrise, cadres) ont peu à voir avec les principes de classements. Ils peuvent formellement disparaître des critères classant, mais ils réapparaissent en général sous une forme ou sous une autre¹¹⁷. » Et les statisticiens sont donc en mesure d'établir une table de correspondance entre les grilles de classification des branches et la PCS.

Les grilles de classification des conventions collectives, qui ont été perçues après la refonte de 1982 comme la clé d'articulation des deux niveaux de la nomenclature, du professionnel et du social, sont devenues un facteur de fragilité. En

115 - INSEE, « Compte rendu de la réunion du groupe 'Classements conventionnels' », n° 9418/D201, 22 avr. 1997.

116 - INSEE, note non numérotée du 12 décembre 1996, dont l'objet est la « Proposition d'un sous-groupe 'critères classant' » lors de la réunion du groupe CNIS « Rénovation de la PCS », du 9 janvier 1997.

117 - INSEE, « Rapport d'étape du sous-groupe 'Classements conventionnels' », note n° 9452/D201, 18 juin 1997.

adossant les catégories de description du social aux compromis sociaux de classement que sont les catégories conventionnelles, la statistique s'est exposée à leur transformation. Une lecture stricte de cette mise en adéquation, qui n'était pas celle retenue lors de la refonte, s'est accompagnée d'une remise en cause de la nomenclature. Ces craintes, présentes à l'origine de la mission de rénovation, sont fortement nuancées par le travail du groupe « Critères classant », ce qui montre incidemment (au-delà des demandes de certains syndicats patronaux) l'importance des grandes catégories existantes pour la gestion de la main-d'œuvre en entreprise.

À la recherche d'une pureté analytique

On trouve un écho de la métrologie associée aux grilles à « critères classant » dans certaines propositions de nomenclatures théoriques formulées à l'époque de la rénovation de la PCS par des statisticiens économistes et sociologues de l'INSEE. Ces propositions témoignent d'une prise de distance vis-à-vis des principes de la PCS.

Dès 1993, É. Maurin souligne que la nomenclature a la force d'un outil « neutre », car personne « n'a l'impression d'utiliser un outil construit à la mesure de ses rivaux » mais il s'interroge sur son introuvable essence (qui « ne correspond en apparence à aucun principe simple bien déterminé »)¹¹⁸. Quelques années plus tard, avec Christine Chambaz et Constance Torelli, il s'intéresse aux échelles de prestige des métiers qui, par opposition aux prises de position exprimées lors de la refonte de 1982, ne doivent selon eux pas être seulement perçues « comme validant une représentation simpliste de l'espace social et une interprétation fonctionnaliste des inégalités¹¹⁹ ». À partir d'une enquête exploratoire conduite à l'INSEE, ils proposent une analyse économétrique d'une telle échelle, concluant au lien entre un prestige élevé et des critères tels que la stabilité de l'emploi et l'autonomie (qui sont presque aussi déterminants que le salaire). Les auteurs indiquent être conscients de ce que l'instrument décrit une forme de hiérarchie de l'enviable et ne dit rien sur la façon dont se distribuent objectivement les différentes formes de ressources ou de pouvoir. Mais il leur semble toutefois qu'une telle échelle peut fournir un nouvel instrument d'analyse des inégalités et constituer une nouvelle manière d'étudier les interactions de la vie quotidienne, les décisions d'orientation dans le système scolaire, les conduites sur le marché du travail ou dans les entreprises.

En 1999, Nicolas Herpin et Daniel Verger proposent un nouveau type de regroupement des professions (la stratification sociale selon le profil de l'emploi) afin de mieux expliquer que ne le fait la nomenclature socio-professionnelle le lien entre situations de travail et pratiques de consommation¹²⁰. Une référence appuyée est faite aux sociologues britanniques John Goldthorpe et Erik Onlin

118 - É. MAURIN, « La nomenclature française... », art. cit.

119 - Christine CHAMBAZ, Constance TORELLI et Éric MAURIN, « L'évaluation sociale des professions en France. Construction et analyse d'une échelle des professions », *Revue française de sociologie*, 39-1, 1998, p. 177-226, ici p. 177.

120 - Nicolas HERPIN et Daniel VERGER « Consommation et stratification sociale selon le profil d'emploi », *Économie et statistique*, 324-325, 1999, p. 57-74.

Wright qui ont proposé des implémentations statistiques de schémas de classe théoriques définis à partir des situations de travail et d'emploi. Dans leur étude, les chercheurs de l'INSEE retiennent une combinaison des niveaux de qualification, de responsabilité et du secteur d'activité pour construire un regroupement en trois postes ordonnés au niveau agrégé (élites dirigeantes, classes moyennes, prolétariat) et dix postes au niveau détaillé (en croisant qualification *vs* encadrement et tertiaire *vs* industriel).

Dans cet article comme dans celui de C. Chambaz, É. Maurin et C. Torelli, mais aussi dans la note de Dominique Goux, l'économétrie joue un rôle crucial comme manière de repenser ou redéfinir des regroupements de professions ou catégories socio-professionnelles à partir de critères relatifs aux seules situations de travail. Ainsi établis, les regroupements proposés peuvent prétendre à une interprétation possible dans une analyse de régression aux côtés du diplôme et du revenu : il s'agit, pour les économètres, d'une « bonne variable », c'est-à-dire pour laquelle on peut, au moins en théorie, affirmer un principe d'indépendance par rapport aux autres variables exogènes. La critique est ici tout à fait explicite vis-à-vis de l'esprit de la nomenclature socio-professionnelle qui, parce qu'elle décrit le social et résume de façon synthétique un grand nombre de dimensions, est considérée comme analytiquement impure.

Toujours en 1999, D. Goux a également proposé un projet de niveau intermédiaire d'agrégation de la nomenclature socio-professionnelle¹²¹. Précisément, elle présente une analyse des « dimensions latentes » de la nomenclature à partir de l'enquête *Conditions de travail* de 1998. Derrière les critères ou clivages principaux de définition de la nomenclature, à savoir le statut salarié/non-salarié et la position dans la grille salariale, le rôle de trois dimensions latentes que sont l'autonomie, la supervision et les carrières salariales est testé. Les régressions réalisées viennent confirmer la pertinence, du point de vue des dimensions latentes examinées, des grands groupes de la nomenclature et conduisent à proposer des regroupements possibles au sein du groupe des cadres, des professions intermédiaires et des employés et ouvriers. Au-delà de ses conclusions, la démarche est intéressante en ce qu'elle montre une nouvelle manière de considérer les nomenclatures socio-économiques¹²². À défaut de pouvoir modifier celle des PCS, D. Goux tente de lui trouver un possible fondement analytiquement pur, à l'image de la recherche qui se développe alors en économie et qui vise à identifier des fondements micro-économiques aux phénomènes macroéconomiques observés.

L'attachement à un fondement théorique abstrait qui permette, en référence aux seules situations de travail, de définir une manière d'organiser, de décrire et de comprendre le social constitue un point commun à ces travaux et peut également être observé à la même époque dans le monde anglophone, notamment dans les équipes qui portent le projet de nomenclature socio-économique européenne (ESEC).

121 - INSEE, « La nomenclature des catégories socio-professionnelles : éléments pour la définition d'un niveau intermédiaire d'agrégation », note n° 261/F230, 6 sept. 1999.

122 - Selon le terme utilisé de façon générique dans le cadre du processus d'harmonisation européenne inauguré à l'époque pour qualifier les nomenclatures telles que la PCS.

Au-delà des trajectoires individuelles de recherche, ces propositions témoignent d'une transformation des théories dominantes en sociologie et en économie au sein de la statistique publique au cours des années 1990.

Doutes et nouvelles certitudes sur la pertinence de la nomenclature

Les réflexions et propositions formulées à l'intérieur de l'Institut sont restées périphériques au travail de la mission de rénovation de la nomenclature. Elles font toutefois écho à des doutes sur la capacité de l'outil à se maintenir comme un outil de référence de description du social, doutes qui animent une partie de la sociologie à cette époque et dont l'équipe en charge de la rénovation a bien conscience. Ainsi, J.-D. Fermanian (alors rapporteur général du groupe du CNIS) rend compte de sa participation à la journée d'étude organisée le 14 mars 1997 à l'Observatoire sociologique du changement et consacrée à l'« affaiblissement de la catégorie socio-professionnelle comme facteur explicatif des comportements et opinions ¹²³ ». Sa note recense à la fois les critiques adressées à la nomenclature au cours de la journée, les évaluations empiriques de sa pertinence dont semble convaincue la majorité des sociologues présents et la relative faiblesse des propositions alternatives.

Ces conclusions apparaissent tout à fait cohérentes avec celles de l'audit conduit à l'INSEE entre mars 1998 et mars 1999 ¹²⁴. Le constat qui s'en dégage est tranché puisqu'il conclut au fait que la nomenclature constitue toujours à la fin des années 1990 une référence significative, rappelant en cela les éléments d'une enquête auprès d'usagers conduite en 1975 et 1976 par A. Desrosières ¹²⁵. Selon les auteurs, les appellations qu'elle définit sont passées dans le langage courant et semblent familières et naturelles à la plupart des personnes interrogées au cours de leur mission. Dans la présentation intermédiaire au groupe de rénovation de la PCS, ils indiquent notamment que « de nombreux interlocuteurs relèvent de manière explicite que les catégories socio-professionnelles permettent beaucoup mieux d'appréhender la réalité sociale que l'usage des variables constituées par le revenu ou le diplôme, tant le fait de décliner sa profession apparaît naturel ¹²⁶ ». La justification de l'utilisation des libellés de profession n'est plus tant la contrainte (comme c'était le cas entre 1951 et 1954) ou la richesse (comme ce le fut lors de

123 - INSEE, « Compte rendu de la journée d'étude à l'Observatoire sociologique du changement, division 'Emploi' », note non numérotée, 28 avr. 1997.

124 - INSEE, « Évaluation de la pertinence des catégories socio-professionnelles », note n° 49/B005, 23 mars 1999.

125 - Dans la note de synthèse n° 183/930 du 17 mai 1977 qui conclut l'enquête sur les usages conduite par A. Desrosières entre 1975 et 1977, on peut lire par exemple : « De façon générale, le code est rarement contesté de façon globale, si ce n'est par des gens qui se cantonnent dans la pure spéculation sur 'les classes sociales' conçues de façon très abstraites. Pour la plupart des utilisateurs, les CSP 'font partie des meubles', au point que beaucoup sont étonnés qu'on leur demande d'y réfléchir, de la même façon qu'on ne réfléchit jamais à des objets très familiers » (p. 29).

126 - CNIS, « Compte rendu de la réunion du groupe 'Rénovation' », 18 déc. 1998.

la refonte entre 1978 et 1981) que la facilité. Parmi les domaines avancés pour lesquels la nomenclature est reconnue comme essentielle sont cités l'éducation, la santé, les emplois du temps et, de façon transversale, la reproduction sociale. Les usages mentionnés signalent des appropriations multiples, avec une utilisation inventive et dynamique par regroupement des données à deux chiffres, parfois à quatre chiffres. Les personnes interrogées ne signalent pas un vieillissement particulier de la nomenclature mais un flou inhérent à tout instrument de classement¹²⁷. Le rapport indique certes quelques problèmes soulevés par les utilisateurs (relatifs à la prise en compte de la précarité, à la nécessité de scinder employés qualifiés et non qualifiés ou encore à la définition du travail indépendant) et formule des adaptations possibles de la nomenclature, notamment par la proposition d'un niveau intermédiaire d'agrégation pour les publications et d'une amélioration des guides de présentation et d'aide au codage de la nomenclature. Mais il marque la fin d'une première période de remise en question de la nomenclature socio-professionnelle, qui se prolonge aujourd'hui au travers du processus d'harmonisation conduit au niveau européen.

Le parcours historique proposé autour des trois périodes durant lesquelles la nomenclature socio-professionnelle a été élaborée puis retravaillée par la statistique publique depuis l'après-guerre témoigne de l'évolution de la question des statuts et des groupes sociaux en France. Des éléments sont communs aux trois époques, comme l'existence d'une demande sociale permettant d'organiser la réalité à partir des libellés de profession afin de la décrire et la présence de réflexions autour des liens qu'entretient une telle nomenclature avec d'autres principes d'organisation, de description ou d'explication du professionnel (à travers les nomenclatures d'emploi ou codes de métier) ou du social (comme le diplôme et le revenu). D'autres reflètent les forts changements qui ont affecté la statistique publique, tout particulièrement l'INSEE et les techniques de production et d'exploitation des données, mais aussi les catégories du droit et, surtout, les théories des sciences sociales relatives, d'une part, à la manière de considérer la société et, d'autre part, au statut des outils statistiques qui leur donnent corps.

Dans les années 1950, l'empirisme empreint de « réalisme » qui a guidé la fabrication du code s'est accompagné d'un souhait de neutralité vis-à-vis des débats théoriques relatifs aux classes sociales, renvoyant simplement à une intuition sociologique et à une pratique statistique. Au tournant des années 1970 et 1980, la théorisation structuraliste et constructiviste de la nomenclature s'inspire fortement de la sociologie de P. Bourdieu et, en même temps, annonce la sociologie pragmatique développée par la suite par L. Boltanski et L. Thévenot. Cette double orientation théorique est fondamentalement marquée par le tournant réflexif que connaissent alors les sciences sociales. Elle est à la fois une théorie du social et

127 - D'après les entretiens menés dans les deux enquêtes conduites sur les usages de la nomenclature, que nous avons pu consulter, les critiques ne sont pas moins vives dans les années 1970 que vingt ans après.

une théorie de la manière – historiquement et socialement située – d’en rendre compte au travers de catégories statistiques. La période de la fin des années 1990 marque une nouvelle inflexion, avec le souhait exprimé de repenser les liens entre le social et le professionnel, que la refonte de 1982 avait articulés localement par le droit. Une des pistes avancées vise à redéfinir les positions sociales à partir des seules situations de travail selon des schémas théoriques validés à l’aide d’analyses économétriques, dans une parenté entretenue avec les modèles des grilles à critères classant des conventions collectives. Ces propositions visent à refonder « scientifiquement » la nomenclature, quitte à lui faire perdre de son pouvoir de description. Elles l’engagent sur la voie d’une nomenclature « logique » et non plus « naturelle », pour reprendre les termes d’A. Desrosières et de L. Thévenot, d’une nomenclature savante et non plus sociale ¹²⁸.

Cette orientation, accompagnée d’une tentative de la part de certains acteurs patronaux de peser sur l’évolution des catégories statistiques et juridiques, a participé d’un mouvement plus large de déclin du modèle des classes sociales. Elle ne s’est pas imposée en France mais a inspiré la nomenclature britannique redéfinie à la fin des années 1990 autour de la notion de « relations de service ». Et elle est un des enjeux de la négociation en cours autour d’une future nomenclature européenne, où s’opposent approches théorique et empirique, tentative de dépassement des constructions nationales par le biais de théories universalisantes et attachement aux dimensions descriptives et situées de tels outils statistiques ¹²⁹. Comme l’histoire de la nomenclature socio-professionnelle française, le processus européen d’harmonisation des catégories socio-économiques engage théories et acteurs des sciences sociales. Son récit reste à établir, qui illustrera aussi à n’en pas douter l’étroite imbrication des mondes savants et ordinaires, le rôle joué par la sociologie dans la construction des représentations collectives et, inversement, l’importance pour la recherche des réflexions et résultats auxquels donne lieu le travail de catégorisation statistique.

Thomas Amossé
Centre d’études de l’emploi



128 - A. DESROSIÈRES et L. THÉVENOT, « Les mots et les chiffres... », art. cit.

129 - Pour une présentation synthétique récente, voir Cécile BROUSSE, « Réflexions sur la nomenclature socio-économique européenne en gestation » et Étienne PÉNISSAT, « La difficile production d’une nomenclature socio-professionnelle à l’échelle européenne », *Revue française de socio-économie*, 10-2, 2012, respectivement p. 241-250 et 251-257.